



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mars 2024 – 18 h 00

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du
lundi 25 mars 2024 – 18h00

Date de la convocation : 19 mars 2024

La liste des délibérations a été affichée le : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 48

Quorum : 25

Etaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Etaient représentés :

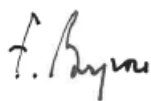
Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

Etait excusée :

Mme Fabienne CARA

Secrétaire de séance : Mme Marie MOULINIER

Le maire



François BAYROU

Le secrétaire de séance



Marie MOULINIER

SOMMAIRE

Approbation des procès-verbaux des séances des 4, 11 décembre 2023 et 22 janvier 2024.

1- Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122.20 du Code Général des Collectivité Territoriales.....	52
Rapporteur : François BAYROU	
2- Centre Bosquet : cession d'une emprise foncière issue de la parcelle CP n° 775 à l'Association syndicale de l'Ensemble immobilier complexe pour la restructuration du centre commercial.....	52
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
3- Centre Bosquet : cession d'empiètements à la Société par actions simplifiées du Bosquet d'Espagne pour la restructuration du centre commercial.....	53
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
4- Ilot Guynemer : autorisation de la cession directe d'un terrain par l'Etablissement public foncier local Béarn Pyrénées au Comité ouvrier du logement.....	53
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
5- Avenue du Stade nautique – Villa "Beit Rahat".....	54
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
6- Travaux de mise en sécurité des églises Saint-Joseph et Notre-Dame – subvention exceptionnelle.....	56
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
7- Travaux de mise en sécurité du temple protestant : subvention exceptionnelle	57
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
8- Rue Louis Blanc – Alimentation en électricité du site dit "Labat".....	58
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
9- Fixation des taux d'imposition 2024.....	59
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
10- SASP Elan Béarnais Pau Lacq Orthez – protocole de paiement des actions avec la société GB ACTIV SPORTS.....	60
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
11- Garantie Agence France Locale.....	65
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
12- Société publique locale des Pyrénées-Atlantiques : rapport des mandataires de l'année 2022.....	66
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
13- Groupement de commandes permanent pour la fourniture de produits de Fleurissement et de production horticole.....	66
Rapporteur : Jean-Louis PERES	

14- Groupement de commandes permanent pour la fourniture d'armements, de munitions et d'accessoires.....	67
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
15- Groupement de commandes permanent pour des prestations d'hôtellerie....	67
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
16- Groupement de commande permanent pour la rénovation de batteries de Vélos à Assistance Electrique (VAE).....	68
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
17- Gratuité du stationnement en ouvrage pour les temps forts commerciaux de l'année 2024.....	69
Rapporteur : Thibault CHENEVIERE	
18- Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier des Pyrénées de Pau et l'antenne du CNRS de Bordeaux "Etude sur l'usage des écrans numériques".	69
Rapporteur : Thibault CHENEVIERE	
19- Mise en valeur des façades : attribution d'aides financières.....	70
Rapporteur : Michel CAPERAN	
20- Attribution de subventions pour les opérations de logements locatifs sociaux agréées en 2023.....	71
Rapporteur : Gilbert DANAN	
21- Avenant n° 5 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers politique de la ville	72
Rapporteur : Josy POUHEYTO	
22- Terre de Jeux – Centre de préparation aux Jeux : signature d'une convention tripartite avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Fédération française de Handball pour l'accueil de l'Incredible Tournée et de l'Equipe de France féminine.....	72
Rapporteur : Eric SAUBATTE	
23- Associations sportives : attribution de subventions.....	73
Rapporteur : Eric SAUBATTE	
24- Jeux Paralympiques 2024 : signature d'une convention avec le GIP-DSU....	74
Rapporteur : Eric SAUBATTE	
25- Tour de France 2024 : signature d'une convention tripartite avec Amaury Sport Organisation et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.....	75
Rapporteur : Josy POUHEYTO	
26- Contrat de Ville de l'agglomération de Pau "Contrat Engagements Quartiers 2030".....	76
Rapporteur : Josy POUHEYTO	
27- Commission communale pour l'accessibilité – modification du règlement de fonctionnement.....	77
Rapporteur : Patricia WOLFS	

28- Subventions aux associations – Mission handicap.....	78
Rapporteur : Patricia WOLFS	
29- Partenariat avec l'association Culture Relax pour l'accueil des publics en situation de handicap complexe.....	78
Rapporteur : Patricia WOLFS	
30- Attribution de subventions d'équipement au CCAS de Pau.....	80
Rapporteur : Béatrice JOUHANDEAUX	
31- Convention de mise à disposition à titre gratuit de véhicules et de personnel auprès de la Banque Alimentaire.....	80
Rapporteur : Béatrice JOUHANDEAUX	
32- Fonds d'Initiatives Pour les Habitants.....	81
Rapporteur : Josy POUEYTO	
33- Convention Territoriale Globale (CTG) entre la caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques et la Ville de Pau.....	82
Rapporteur : Françoise MARTEEL	
34-Attribution de subventions aux coopératives scolaires et aux associations d'éducation	83
Rapporteur : Françoise MARTEEL	
35- Signature d'une convention avec l'Education nationale pour le dispositif des Petits déjeuners.....	84
Rapporteur : Françoise MARTEEL	
36- Accueil de loisirs sans hébergement les Fraisiers : tarification et règlement intérieur.....	84
Rapporteur : Françoise MARTEEL	
37- Zénith : mise à disposition au profit de tiers.....	85
Rapporteur : Jean LACOSTE	
38- Cités éducatives : subventions du GIP-DSU à la Ville de Pau.....	86
Rapporteur : Jean LACOSTE	
39- Ville d'Art et d'Histoire : renouvellement du label.....	86
Rapporteur : Jean LACOSTE	
40- Cours de théâtre du Conservatoire : demande de licence pour l'utilisation de l'annexe "Trinity Church".....	87
Rapporteur : Jean LACOSTE	
41- Détermination des modalités de de cession de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par les opérations d'efficacité énergétique sur le patrimoine communal.....	88
Rapporteur : Christelle BONNEMASON-CARRERE	
42- Bilan de la concertation et arrêt des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR).....	90
Rapporteur : Christelle BONNEMASON-CARRERE	

43- Convention de groupement entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Ville de Pau et les autres communes membres pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.....	91
Rapporteur : Sébastien AYERDI	
44- Mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville de Pau.....	92
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	
45- Transformation de postes – tableau des effectifs.....	92
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	

La séance est ouverte à 18h00, par Monsieur François BAYROU, Maire de Pau.

Désignation du secrétaire de séance.

M. le Maire :

Marie Moulinier sera secrétaire de séance.

Madame Marie MOULINIER est désignée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal des conseils municipaux des 4 et 18 décembre 2023 et du 22 janvier 2024.

M. le Maire :

Et nous devons adopter les procès-verbaux des séances des 4 et 18 décembre, ainsi que du 22 janvier.

Merci beaucoup.

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 4 et 18 décembre 2023 et du 22 janvier 2024.

M. le Maire :

Mes chers collègues, j'ai reçu le message suivant : « Monsieur le Maire, cher François Bayrou, je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ma démission du conseil municipal de Pau. Mon activité à Paris rendant impossible l'exercice de ce mandat local, cette décision s'impose. En vous souhaitant le meilleur à vous et aux élus de Pau, avec l'expression de mes salutations distinguées et - points de suspension - amicales. Bien à vous, Olivier Dartigolles.» Et j'ai reçu une demande de la part d'Olivier Dartigolles, que je vais vous lire. Elle est assez rapide. Il m'a demandé de vous lire le message suivant et donc, j'ouvre les guillemets : « Aux élus, aux services, à toutes et tous, merci. Ce qui constituera mon intervention la plus courte depuis 2008. Le secrétariat des assemblées appréciera. »

Évidemment, Olivier Dartigolles m'a beaucoup appelé. On a parlé cette semaine, comme très souvent, et c'est quelqu'un dont je ne partage pas toutes les opinions politiques, qui ne partage pas toutes les miennes et les nôtres, mais c'est quelqu'un que je respecte. Et avec le temps, ce sont nouées entre nous, comme il est naturel, comme c'était le cas à d'autres époques, des relations amicales et amusées ; des relations à la fois de respect, ce qui est normal, et j'ai du respect pour tous les membres de cette assemblée, mais la familiarité que les duels/duos... Parce qu'il y a des duels qui sont des duos. Ce sont des exercices attendus dans lesquels chacun tient son rôle en essayant de faire preuve d'un peu d'originalité, d'un peu d'esprit et en acceptant que filtre, au travers des débats même vifs, un peu, moyennement, beaucoup d'affection.

Et donc, Olivier Dartigolles, je comprends très bien sa trajectoire. Je sais très bien la fonction qui est la sienne aujourd'hui. Je sais très bien comment une vocation politique peut tourner vers une vocation journalistique. Cela arrive très souvent. Il y a des noms très illustres, et je sais que pour lui, il y a de la passion dans tout cela. Et cela me permet, quant à moi, d'échanger avec lui lorsque nous nous croisons, c'est-à-dire très souvent. On a eu des débats, des sujets d'affrontement dont chacun se souvient ici, mais ce dont je me souviens le plus, c'est de passion partagée du service de ceux qui nous élisent et de passion pour notre ville. Alors, au moment où sa vie prend, pour sa vie professionnelle et sa vie civique, un autre tour, je veux lui exprimer - et je suis sûr que c'est en notre nom à tous - mon amitié. Et donc, merci beaucoup de la lui transmettre. Je pense qu'il nous écoute, et donc, je le lui dis de vive voix et les yeux dans les yeux.

Merci beaucoup !

Oui, Madame Poueyto...

Mme POUEYTO :

Pour moi, ce sera très bref. Merci, Monsieur le Maire, et je m'associe évidemment à ce que vous dites. Mais c'est vrai qu'avec Olivier, on a eu, cette pièce en a été témoin, mais bien au-delà et bien avant. Mais je voulais, ici, dire combien j'ai, effectivement, eu avec lui une relation d'affection et d'amitié.

Donc, on se voit par ailleurs, on échange beaucoup. Je voulais lui dire bonne chance et bon vent, Olivier, puisque tu changes ton cap. C'est vrai qu'ici, on se rappellera tes interventions.

M. le Maire :

On aura mille occasions de le recroiser.

Mme POUEYTO :

Tout à fait, tout à fait, aux Halles notamment, Monsieur le Maire. Il fréquente bien les Halles et c'est souvent là que je le rencontre.

Merci.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Oui, Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Oui, Monsieur le Maire, juste joindre ma voix à la vôtre pour dire que ce n'est jamais simple, je pense, après tant d'années d'engagement, de changer de cap et de renoncer définitivement à l'action publique locale. Je voulais souhaiter bonne chance évidemment et bonne réussite à Olivier dans ses nouvelles fonctions. Les relations et les débats avec lui sont toujours passionnés et passionnels, mais au-delà de tous les échanges que vous avez pu avoir avec lui, que nous avons tous pu avoir avec lui, quelle que soit leur teneur, je voulais le remercier au moment où il quitte la vie municipale, de ce qu'il a fait pour Pau. Parce qu'il a beaucoup œuvré avec la passion et l'engagement qu'on lui connaît dans un certain nombre de dossiers dont il a eu autrefois la charge, et de façon générale pour essayer d'améliorer le quotidien des Palois.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Un conseil de prudence...

M. MARBOT :

Mais il n'est pas mort.

M. le Maire :

Un conseil de prudence, quand vous voyez quelqu'un qui est frappé par le virus politique au point où il en est frappé : ne dites pas « renoncer définitivement à... ». Je suis sûr que cette formule, je ne pense pas que c'était un souhait, Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Absolument pas, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Très bien ! Que cela soit clair comme cela, entre nous.

Et donc, il a reçu tous vos témoignages d'amitié.

Deuxième sujet... Ah pardon ! Oui, Monsieur Bartoloméo...

M. BARTOLOMEO :

Oui, quelques mots pour Olivier, qui dans des temps de tourmente, m'a donné un fort conseil et un coup de téléphone qui m'a fait beaucoup de bien. Et quand je voulais faire d'une polémique un débat sanglant, il m'a dit : « Ne mets pas en marche le ventilateur à merde. » Et je le remercie pour cela, et je n'ai quand même pas tout à fait renoncé à appuyer sur ce bouton de ventilateur. J'y réfléchis encore. Merci.

Merci Olivier !

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Deuxième sujet de cette chronique : je voudrais couper court à une de ces campagnes classiques que l'on a, mais qui me font à la fois gondoler et m'indigner. Je veux rassurer tout le monde, il n'a jamais été question de couper les arbres de la place Royale. De même qu'il n'a jamais été question de transformer la mairie en hôtel - c'est déjà un hôtel de ville - il n'a jamais été question ni de près ni de loin, de couper les arbres de la place Royale. Il y a plusieurs dizaines de tilleuls place Royale. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons replanté 14 arbres ; 12 avaient été abattus à la suite d'un diagnostic de maladie. Ils ont tous été remplacés et nous allons en planter 7 autres. Voilà, qu'on se le dise, comme on disait autrefois, lorsque les nouvelles étaient proclamées par un clameur public avec le tambour de ville. Il finissait toujours ses annonces par : « Qu'on se le dise » Eh bien, qu'on se le dise ! Ces arbres sont suivis et ils sont régulièrement diagnostiqués pour que les dangers que l'on a hélas connus dans cette ville, dramatiques, ne se reproduisent pas.

Je rappelle que l'on a perdu l'un de nos collaborateurs de la mairie, qui a été écrasé par un arbre qu'il avait signalé comme dangereux trois fois auparavant. Et l'arbre a fini par tomber sur lui, et il a laissé sa famille et un orphelin. Donc, je fais très attention à tout cela. Mais les tilleuls de la Place Royale font partie de notre paysage urbain, heureusement.

Ensuite, nous venons de vivre le festival « Mars Attaque » qui s'est clôturé par un concert des Chamois Pyrénéens, que nous remercions, comme les 90 partenaires de cette initiative anti-discrimination. Et donc, de ce point de vue-là, merci à tous. Madame Mestelan, vous leur transmettez nos remerciements.

Nouveau chapitre ou quatrième chapitre de cette chronique : les Galeries Lafayette.

Je suis allé passer une partie de l'après-midi avec les employés et le directeur du magasin des Galeries Lafayette. Je veux faire le point le plus transparent possible sur le sort de ce magasin. Comme vous le savez, le magasin de Pau appartient à une entreprise qui s'appelle Hermione, qui est une filiale du groupe Ohayon, qui a repris 26 magasins. Et le groupe Hermione a présenté au tribunal un plan de reprise. Et après l'abandon par la maison mère Galeries Lafayette de 70% des dizaines de millions de dettes qui étaient les siennes et l'étalement des 30% qui restent sur 10 ans - sur 10 ans, cela veut dire 3% de la dette par an - ils envisagent de fermer le magasin de Pau. Pourquoi ? Parce que le modèle, si j'ai bien compris - je ne suis pas sûr de tout comprendre - le modèle développé par l'initiateur, l'entrepreneur Monsieur Ohayon, est un modèle dans lequel les magasins veulent ou exigent d'être propriétaires de leur siège. Et nous avons eu des réunions, naturellement, avec Monsieur Ohayon - au moins une pour moi - et mes collaborateurs et mes adjoints beaucoup plus, dans laquelle il souhaitait être propriétaire du magasin et que nous financions la reconstruction de ce magasin. Et cela ne me paraît pas une opération défendable avec l'argent public.

Et donc, nous avons pris une autre stratégie, parce que l'affaire était totalement enlisée et que l'entreprise n'avait pas les moyens de reconstruire, même sommairement, le bâtiment historique des Galeries Lafayette.

Nous avons donc choisi de nous porter par l'interne, de demander à notre Société d'Économie Mixte Pau Pyrénées, de prendre en charge la question de cette reconstruction, d'acquérir le foncier, pour une somme que j'avais moi-même négociée, et dont chacun pourra juger qu'elle n'était pas exorbitante. On va dire que c'est, comme cela, de *l'understatement*. Je crois que c'est une très bonne et très favorable prise de contrôle du foncier et dont l'entreprise centrale des Galeries Lafayette a été partie prenante, positivement. Et nous avons décidé de la reconstruction de ce magasin, qui est le magasin historique de la ville, le magasin premium de chez premium, historique de la ville. Et donc, je suis naturellement tout à fait prêt, et je souhaite vivement que l'enseigne Galeries Lafayette retrouve un jour prochain, parce que nous voulons aller vite dans la reconstruction, cet emplacement. Je préfère cette solution à toute autre, à condition que nous trouvions un équilibre économique raisonnable dans cette affaire. Je veux insister au passage, parce que ce n'est pas noté souvent, sur la différence qu'il y a entre l'opération de réhabilitation que nous avons menée pour les Halles, dans l'enthousiasme général et le soutien général, et l'opération des Galeries Lafayette. Ce n'est pas du tout la même chose. Bien que le but de ces deux opérations soit le même, c'est-à-dire revivifier à la fois le réseau commercial, l'établissement au centre-ville, le quartier, et rendre sa fonction et son visage, leurs fonctions et leur visage à deux établissements, à deux emplacements majeurs de la ville.

Mais s'agissant des Halles, il n'a jamais été question que nous rentrions dans notre investissement. Le but qui était recherché pour les Halles, c'était ce que l'on appelle pudiquement le petit équilibre, quand on est en fonction publique. Cela veut dire l'équilibre de fonctionnement. L'investissement demeure évidemment à la charge de la collectivité et le fonctionnement est équilibré par les loyers, les contributions diverses obtenues. Il n'y avait pas grand monde qui y croyait, mais c'est ce que nous avons réussi pour les Halles et j'en suis évidemment très heureux.

Ici, ce n'est pas du tout la situation. Notre volonté, notre ambition, c'est bien de retrouver tout ou partie de notre investissement, par les loyers, premier élément, et deuxièmement par l'intégration de ce bâtiment au patrimoine de la ville, parce que cela, c'est un vrai investissement. Et je l'illustre du fait que l'intégrer au patrimoine de la ville, cela veut dire que l'on peut aussi le vendre un jour, pour rentrer, alors complètement dans notre investissement. Mais le but que nous nous proposons d'atteindre, et avec Jean-Louis Pérès nous y travaillons jour et nuit depuis un an, enfin tous les jours en tout cas depuis un an, ce but, c'est que nous trouvions, même transitoirement, un équilibre. C'est-à-dire que les loyers nous permettent de prendre en charge une partie importante ou intégrale de l'annuité de l'emprunt que la Société d'économie mixte va contracter pour réaliser cette opération. Combien va coûter cette opération ? Le but que nous nous fixons, la cible que nous nous fixons, que se fixe la SEM dont je suis président, c'est en travaux entre 15 et 20 M€, ce qui est un investissement évidemment très important en travaux. Parce qu'il y a aussi, évidemment, le reste des charges, c'est à dire moins que les Halles, Monsieur Marbot, mais que je crois absolument utile et absolument vital pour le centre-ville, surtout avec le style - vous avez vu les projections, vous avez vu les images - que nous souhaitons donner à cet établissement.

Et donc, pour y arriver, il faut un partenaire. Et il faut un partenaire qui soit économiquement crédible. Un partenaire qui soit non seulement intéressé, mais en situation de prendre en charge les loyers que j'évoquais à l'instant. Bon, je discute avec tout le monde. Un des critères, c'est évidemment que le partenaire soit crédible à nos yeux et aux yeux des banques qui vont nous suivre dans cette opération. Vous voyez qu'il y a là quelque chose de très important.

Je disais que mon souhait - et je l'ai répété aux employées qui étaient très chaleureuses et très amicales et au directeur qui était là aussi - c'est que ce soient les Galeries Lafayette. Mais j'envisage aussi que cela puisse ne pas l'être, et auquel cas d'autres enseignes - alors, vous voyez le niveau d'exigence, le niveau d'image que cela représente - d'autres enseignes, sinon, peuvent être sollicitées. Je suis déjà en rapport avec un certain nombre d'entre elles. C'est une opération très originale. Un des plus grands promoteurs de surfaces commerciales en France m'a dit : « Mais jamais aucune collectivité ne fait cela. » C'est vrai, mais si on ne fait pas cela, vous avez vu la ruine qu'est la friche, Monsieur Pérès, qu'est ce magasin. Et vivre avec l'établissement, premium, historique, de la ville dans cet état d'abandon absolu, pour moi, c'est inacceptable. Et donc, voilà quelle surface commerciale, Madame Gibergues, nous envisagerons, allez, entre 3 000 et 4 000 mètres carrés. Si on a besoin de plus, le bâtiment, comme vous l'a expliqué l'architecte, est extensible. Mais si le bâtiment est extensible, le coût est extensible.

Et nous, nous n'avons pas non plus la vocation de prendre des risques qui soient excessifs. Et j'ai donc expliqué cela aux employées. Pour moi, c'est une opération emblématique de quoi ? Emblématique de l'idée que quand on est aux responsabilités, on ne peut pas se contenter de la résignation. C'est-à-dire que bien sûr, tout le monde vous invite à baisser les bras, en disant ce n'est pas possible, on ne peut pas. Eh bien si, j'espère que l'on peut. En tout cas, je vais faire tout ce que l'on peut pour que l'on montre que l'on peut. Et c'est pour moi évidemment très important, parce que sans les Galeries, la place Clemenceau n'est plus tout à fait la place Clemenceau, sans un établissement de cette importance, quelle que soit l'enseigne. On a connu au travers du temps beaucoup d'enseignes pour ce magasin : les Galeries modernes, les Nouvelles Galeries, les Galeries Lafayette. Sans doute j'en passe et des meilleures. Et donc, notre volonté et notre détermination, c'est de rendre cette opération possible comme locomotive commerciale pour le centre-ville et comme exemple de refus de la résignation, et comme exemple du caractère qui peut être novateur de l'action publique. Et donc pour moi, c'est évidemment très important. Je n'ai pas besoin de vous dire que pour les employées que j'évoquais à l'instant, pour elles, c'est plus que cela : c'est vital. Et c'était en émotion, une rencontre très touchante, pas seulement touchante, parce qu'elles disent : « On n'a plus que vous. » Moi, je crois que l'on peut y arriver. Mais c'est une promesse un peu hardie pour dire la vérité. Mais, très bien. On est là pour relever des promesses de cet ordre et pour faire face à des situations qui paraissent perdues, qui pour moi ne le sont pas, sous cette enseigne, ou sous une autre, sous cette enseigne ou sous d'autres, parce que l'on peut aussi imaginer qu'il y ait plusieurs enseignes sur cette surface commerciale là.

Voilà, rapidement, ce que je voulais vous dire et qui est très important pour moi, très important pour nous tous et très important pour le visage de la ville, et pour la solidarité qui doit s'exercer entre tous ceux qui la font vivre.

Voilà, Merci beaucoup de noter que nous partageons ensemble ce genre de préoccupation et de détermination.

Quelqu'un veut dire quelque chose ?

Oui, allez-y, Madame.

Mme CAMELOT :

Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la tête du MoDem. Même si c'était attendu, c'est toujours une grande satisfaction d'être plébiscité par les siens.

Et puis, je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit concernant les Galeries Lafayette. J'ai lu dans la presse, le 22 mars, dans la République des Pyrénées, que vous aviez dit : « Je n'ai aucune intention d'accepter que les Galeries Lafayette ferment. »

J'ai été assez surprise de lire cette phrase parce que, en réalité, elle relève en même temps de l'incantation et du déni ; de l'incantation parce que vous aviez dit peu ou prou la même chose pour l'Élan Béarnais et puis peu ou prou la même chose pour le Grand Prix. Et nous en connaissons le résultat aujourd'hui. Et du déni...

M. le Maire :

L'Élan Béarnais, vous voulez dire quoi ?

Mme CAMELOT :

Je pourrais finir, s'il vous plaît ?

M. le Maire :

Non, non, je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi sans vous demander des explications. Pour vous, l'Élan Béarnais n'existe plus ?

Mme CAMELOT :

Je n'ai pas dit cela.

Il n'était pas question pour vous de le laisser dans cette faillite, de laisser les Palois et les Paloises se faire dépouiller, ceux qui avaient investi dans les tokens, etc. Or, c'est ce qui s'est passé. Cela, on ne peut pas dire le contraire.

M. le Maire :

Excusez-moi, pour moi ce n'est pas du tout cela et nous aurons tout à l'heure une délibération...

Mme CAMELOT :

C'est une histoire de point de vue.

M. le Maire :

Non, ce n'est pas une histoire de point de vue. Je veux dire, on peut essayer de bonne foi de se mettre d'accord sur les choses. L'Élan Béarnais devait à la ville 600 000 €. Vous avez dans l'ordre du jour, aujourd'hui, une délibération qui permet de garantir ou d'étaler ce remboursement, ce que je trouve tout à fait normal et tout à fait crédible.

Mme CAMELOT :

Oui bien sûr, mais néanmoins, il y a des Palois et des Paloises qui avaient investi et qui ont perdu tout leur investissement. Cela, on ne peut pas le nier.

M. le Maire :

Cela, peut-être, c'est à discuter avec l'Élan Béarnais.

Mme CAMELOT :

Si je peux poursuivre, donc... Et aussi du déni, parce que cela ne tient pas compte de la crise profonde dans laquelle est plongé le secteur de l'habillement. Et si le groupe veut fermer ce magasin, honnêtement, c'est parce qu'il n'a pas de perspectives économiques suffisantes. Le groupe avance l'argument de l'immobilier, mais vous l'avez dit vous-même dans cet article, il y aurait des solutions. C'est donc qu'il y a bien un problème de perspectives économiques. Et dans le même temps, vous imaginez un projet pour lancer un bâtiment d'un coût astronomique et d'un faste qui vraiment interroge par rapport à la taille de la ville de Pau.

Donc, on a d'un côté un secteur en crise et de l'autre, la proposition de la ville qui est un projet commercial grandiose, et de mon point de vue, il y a un décalage qui est évident.

Alors, que faire ? Comment redonner des perspectives économiques pour conserver les commerces et les emplois dans le centre-ville ? Eh bien, la première chose peut être, c'est de redonner aux Galeries Lafayette des perspectives économiques. Alors, comment faire ? Peut-être que l'on pourrait arrêter de dérouler le tapis rouge aux méga-centres commerciaux en périphérie. Et ce n'est pas moi qui le dis, mais c'est l'étude que vous avez vous-même commandée au cabinet à idées « Observatoire ».

De surcroît, cette extension des méga-centres économiques n'a aucun sens d'un point de vue environnemental, mais c'est une autre histoire. Parce que dérouler le tapis rouge à ces centres commerciaux, c'est contradictoire avec la volonté de garder des commerces et des emplois au centre-ville, pour qui c'est tout bonnement de la concurrence déloyale. Et puis bien sûr, on pourrait imaginer développer les mobilités douces pour apporter au chaland une qualité environnementale que l'on ne trouve pas dans les centres commerciaux fermés.

Et enfin, peut-être cibler les subventions avec des critères RSE par exemple, ou le nombre d'emplois créés, et cesser de distribuer des subventions « bling bling » à des entreprises qui ont trouvé le moyen de ne payer aucun impôt sur le territoire français. Parce qu'il me semble que le rôle de la politique publique, c'est de créer un contexte favorable à l'activité économique des entreprises, et non de faire de l'ingérence dans les conseils d'administration de ces entreprises, pas plus que de commenter les décisions de justice.

À ce jour, je n'ai vu aucune proposition concrète. La disparition des Nouvelles Galeries à Pau, et j'emploie volontairement cet ancien nom, serait vraiment douloureuse pour les Palois et les Paloises, parce que au-delà du commerce, Monsieur le Maire, c'est notre enfance, c'est notre adolescence qui disparaît. Ce sont nos grands-parents qui disparaissent une deuxième fois. Aussi, Monsieur le Maire, je vous serais vraiment reconnaissante de nous expliquer comment vous comptez vous y prendre concrètement, parce que vous admettez, je suis sûre, que perdre en même temps les Nouvelles Galeries et Olivier Dartigolles, c'est au moins un monument de trop qui est perdu.

M. le Maire :

Bon.

Si nous avons perdu les Nouvelles Galeries autant que nous avons perdu Olivier Dartigolles, alors, il y a de l'espoir. Votre raisonnement, j'avoue, je n'en comprends pas un mot. Vous dites : « C'est notre vie, c'est notre enfance, ce sont nos grands-parents. » N'exagérons quand même pas ! Non, mais vous avez le droit d'aimer les Galeries Lafayette autant que vos grands-parents. Moi, je fais une différence. Eh bien, c'est ce que vous avez dit textuellement. Et donc, vous dites : « C'est tout cela qui est si important. » Et vous ajoutez qu'il ne faut rien faire ou que l'on ne peut rien faire. Alors, je ne comprends pas du tout votre raisonnement.

Mme CAMELOT :

J'ai fait trois propositions, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Non, non, non...

Mme CAMELOT :

Je n'ai pas dit que l'on ne pouvait rien faire, je vous ai fait trois propositions.

M. le Maire :

Aucune...

Mme CAMELOT :

Trois propositions concrètes.

M. le Maire :

Aucune, parce que vous avez dit des énormités. Alors, je vais en reprendre une. Où avons-nous déroulé le tapis rouge à de grands centres commerciaux ? Depuis dix ans ? Cela fait dix ans que je suis à cette place. Où avons-nous déroulé une seule fois, un seul mètre carré de tapis rouge ?

Mme CAMELOT :

Alors, je peux vous répondre...

M. le Maire :

... à un seul centre commercial ?

Mme CAMELOT :

Eh bien, je peux vous répondre.

Le centre Leclerc Tempo n'a pas dix ans.

M. le Maire :

Le centre ?

Mme CAMELOT :

Le centre Leclerc Tempo, avec cette énorme galerie marchande, n'a pas dix ans.

M. le Maire :

Excusez-moi, je pense que vous avez...

Mme CAMELOT :

Mais qui donne les autorisations ?

M. le Maire :

Je pense que vous avez une idée des chronologies un peu surprenante. Le centre Leclerc, c'est de mémoire André Labarrère, voilà. L'agrandissement, c'était avant nous. Je n'ai jamais donné aucune autorisation d'aucun centre commercial. Ce sont vos copains qui ont fait cela, ce sont vos amis, c'est votre équipe, ce n'est pas moi. Et...

Mme CAMELOT :

Je crois que les écologistes n'étaient pas au conseil municipal à cette époque-là.

M. le Maire :

Les écologistes...

Mais je vais reprendre une proposition...

M. MARBOT :

Cela n'empêche pas de travailler ces dossiers.

M. le Maire :

Oui.

Merci, Monsieur Marbot.

Et il y a quand même une chose que je puis dire : vous avez fait une proposition concrète, les écologistes, votre groupe, c'est de reboucher le parking Clemenceau, ce qui sans aucun doute aurait permis de relancer le commerce de centre-ville, de supprimer le parking souterrain Clemenceau. Alors, si vous n'avez que des propositions sérieuses comme cela à faire pour relancer le commerce de centre-ville, après, pardon, les énormités factuelles que vous avez dites et qui font rougir tous ceux qui connaissent un tout petit peu le dossier, bon, peut-être vaut-il mieux éviter le ton polémique. On peut dire que c'est difficile. On peut dire que l'on a des difficultés, que l'on aurait voulu que cela ne se produise pas, que l'on aurait voulu que la crise de l'habillement que vous avez commentée au début, ne se produise pas et que l'incendie des Galeries Lafayette ne se produise pas.

L'incendie, on était quelques-uns à y être désespérés, hein ? Et à l'époque, des gens disaient même que jamais cela ne réouvrirait. Cela a réouvert quelques semaines après, à quelques centaines de mètres de là, dans des conditions beaucoup plus difficiles, beaucoup plus précaires, c'est vrai. Moi, je ne pense pas que cela soit facile, je pense même que c'est très difficile, mais je crois que l'on peut réussir à vaincre les difficultés. Avec cette enseigne, je le souhaite, avec d'autres enseignes si ce n'est pas possible autrement. En tout cas, je sais que c'est un navire amiral et que ce navire amiral, y compris presque au sens esthétique du terme, ce navire amiral, j'espère qu'il va tirer davantage encore le commerce de centre-ville.

Je vous dis rapidement les chiffres. Lorsque les Galeries Lafayette ont brûlé, le chiffre d'affaires de l'établissement était de 12 M€ par an. Actuellement, ils font 4 M€ par an. Évidemment, ce n'est pas le même emplacement, mais je suis sûr que l'on peut retrouver cette locomotive ou ce navire amiral.

Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Bon, déjà, Monsieur le Maire, moi, je me félicite de l'évolution que je crois percevoir dans votre discours sur la nécessité pour notre ville d'intervenir. Il me semble me souvenir qu'il n'y a encore pas si longtemps, vous nous disiez que les commerces ouvraient, fermaient et que c'était la vie économique, et que nous n'y pouvions rien. Et en l'occurrence, je crois comprendre un infléchissement dont, contrairement à d'autres, je me félicite parce que je pense que la puissance publique a des responsabilités et la capacité d'intervenir dans certaines situations.

Il faut commencer à aborder ce sujet en disant une chose, c'est qu'il y a une injustice à la fermeture du magasin de Pau. Il y a une injustice, d'abord parce que c'est seulement le magasin de Pau qui ferme et que cette fermeture, elle est présentée comme un prétexte pour sauver les 25 autres, alors que l'on sait parfaitement que le magasin de Pau, même s'il a perdu du chiffre d'affaires depuis son déménagement à Bosquet, n'en reste pas moins bénéficiaire, légèrement bénéficiaire, mais en tout cas pas déficitaire.

M. le Maire :

Mais enfin, ce n'est pas rien...

M. MARBOT :

Ce n'est pas rien exactement, dans le contexte, et en tout cas cela invalide complètement la théorie selon laquelle ce serait le magasin de Pau qui plomberait les 25 autres, ou en tout cas, sa fermeture permettrait de sauver les 25 autres. Et je crois qu'il faut le dire. Alors, vous avez été diplomate, on va dire. Moi, je vais l'être moins que vous parce que je peux me le permettre et peut être vous pas. Mais en réalité, on sait très bien que si le magasin de Pau ferme, c'est parce que celui qui exploite les autres fonds de commerce - et celui-là jusqu'à présent, n'est pas propriétaire des murs - et qu'en réalité, les 25 autres magasins servent à financer les investissements immobiliers du propriétaire en ponctionnant des loyers énormes sur ces fonds de commerce, qui finalement fragilisent leur équilibre économique, et au profit de la Financière immobilière bordelaise, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Pau ne versant pas ces loyers, n'intéresse pas ce propriétaire. Et donc, c'est ce qui conduit à sa fermeture. Et donc là, il y a une injustice particulière dans le choix qui est fait de fermer le magasin de Pau, et je le dis, dans la responsabilité du chef d'entreprise. Et moi, je sais que c'est compliqué juridiquement, mais je crois que la ville ou d'autres doivent s'intéresser et doivent, éventuellement, mettre en cause la responsabilité financière et de gestionnaire de ce chef d'entreprise qui a fait des choix...

M. le Maire :

C'est de l'actionnaire...

M. MARBOT :

... de l'actionnaire, et qui a fait des choix qui ne correspondent pas à l'intérêt social de l'entreprise, et en tout cas pas à l'intérêt social du magasin palois, parce que l'on parle quand même de 26 salariés. C'est donc 26 familles qui sont mises en difficulté et dont l'avenir est compromis. On parle aussi d'un patrimoine, pas immobilier en l'occurrence, mais d'un patrimoine immatériel de notre ville. On a effectivement tous des souvenirs - alors, dans l'ancien magasin - mais en tout cas dans cette enseigne, qu'à l'époque on appelait Nouvelles Galeries, aujourd'hui Galeries Lafayette. Peu importe, mais c'est aussi un patrimoine dans notre ville qui est mis en difficulté et puis, disons-le, c'est l'attractivité de la ville et du centre-ville qui sont mis en difficulté.

Donc, que faire ?

D'abord, vous parlez du projet de réhabilitation du magasin de la place Clemenceau. Pour ma part, j'ai souscrit absolument sans réserve, avec évidemment une attention particulière et critique au bon sens du terme, sur le projet que vous nous soumettez, mais avec un soutien positif au rachat par la puissance publique. Je crois qu'il ne faut pas se leurrer sur le fait que si nous n'avions pas racheté ces murs, puisque malheureusement il ne s'agit plus que de quatre murs, certes, peut-être la Financière immobilière bordelaise serait devenue propriétaire de ce lieu, mais pour autant, nous ne serions pas à la veille de voir renaître ce bâtiment.

Parce que cela nécessite...

M. le Maire :

Ce qui est impossible...

M. MARBOT :

... un investissement énorme, qu'aujourd'hui, cette société n'a pas les moyens d'assumer.

M. le Maire :

Absolument.

M. MARBOT :

Et donc, je crois que le portage public, il était nécessaire. J'émetts néanmoins un doute sur la capacité à attirer des enseignes commerciales dans ce bâtiment. C'est un doute, vraiment, qui n'est pas une critique par rapport au projet, mais j'ai eu un, comment dire, un doute on va dire cela comme cela, lorsque je vois qu'en réalité, le projet de réhabilitation du Centre Bosquet qui arrivera à terme avant celui de la place Clemenceau, du bâtiment de la place Clemenceau, fait une large part à nouveau aux surfaces commerciales. Cela veut dire que l'on produit au sein du centre-ville de Pau, une énorme capacité de surfaces commerciales qui risque de pénaliser le projet et l'équilibre économique du projet tel que vous le souhaitez et tel que vous nous l'avez décrit aujourd'hui. Et puis, ce projet, il est à mon sens positif, même si j'ai quelques doutes, mais j'espère que l'on arrivera à les surmonter. Il est positif à terme et au terme de son aboutissement, c'est-à-dire trois, quatre ans au moins. Et il y a une situation qu'il convient de traiter dans l'intervalle, en trouvant une solution transitoire pour le magasin des Galeries Lafayette, parce que l'on sait très bien que si, aujourd'hui, la marque disparaît du paysage commercial du centre-ville, ce sera plus compliqué de la faire revenir ; pas impossible, mais plus compliqué de la faire revenir.

Un certain nombre de solutions transitoires peuvent être étudiées, et je souhaiterais vous inviter à prendre ce chemin-là, d'abord avec le siège central des Galeries Lafayette, la société Magasin Galeries Lafayette, qui exploite encore un certain nombre de magasins qui sont sans doute plus importants que celui de Pau. Mais vous nous dites assez régulièrement avoir des contacts au niveau national qui vous permettent de parler à des interlocuteurs que d'autres ne pourraient pas atteindre, donc, profitons-en. Et mettez cela au profit de la ville pour aller peut-être parler au siège des Galeries Lafayette, aux magasins Galeries Lafayette, avec quand même dans l'idée que cette société a touché la prime d'assurance qu'elle n'a pas souhaité réinvestir pour des raisons qui lui sont propres et qui tiennent à la vie économique de cette société, mais qu'elle n'a pas souhaité réinvestir dans la reconstruction du magasin palois, laissant finalement cet emplacement dans l'état de délabrement qu'on lui connaît, alors, qui nous a permis de l'acquérir évidemment à un prix moindre. Mais néanmoins, il y a une prime d'assurance de 17 M€ qui a été touchée par cette société et qui, à mon sens, engage une partie de sa responsabilité morale vis-à-vis de notre ville.

Et si cette voie-là ne fonctionnait pas, il existe d'autres franchisés, en France, qui exploitent d'autres fonds de commerce des Galeries Lafayette auxquels on pourrait faire valoir que ce magasin n'est pas déficitaire, que potentiellement, dans trois ou quatre ans, il intégrera un bâtiment de renom et de prestige, qui permettra de donner une dimension au commerce qu'il rachèterait aujourd'hui ; qu'aujourd'hui, le bail n'arrive pas à son terme, le bail de Bosquet et qu'il était, je crois, déjà prévu avec la société Essor qu'elle fonctionnerait en deux phases. Et donc, tout cela est parfaitement compatible avec la continuation de l'activité de manière transitoire.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire. Je pense qu'il n'y a pas de fatalité dans cette fermeture. Il y a même une injustice, pour le redire, qui doit nous pousser à utiliser tous les moyens.

Alors, j'ai bien entendu votre maxime que « le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit », mais je souhaite que ce ne soit pas le prétexte pour camoufler une passivité là où, à mon sens, des leviers peuvent être actionnés dans l'intérêt de notre ville et des 26 familles qui sont aujourd'hui très inquiètes.

J'ai d'autres mots sur la chronique, je ne sais pas si vous aviez terminé...

M. le Maire :

Après ! Traitons cette question.

Monsieur Marbot, toutes les réponses sont dans vos questions et dans votre intervention. C'est-à-dire que vous avez posé des questions et vous avez donné les réponses en même temps.

Premièrement : est-ce qu'il est imaginable que je ne sois pas en contact avec Galeries Lafayette Centrale ? Si je ne l'étais pas, je n'aurais probablement pas pu favoriser le rachat de l'immeuble et du foncier. Je suis bien sûr en contact avec eux. Ils sont, comme vous l'avez rappelé, dans un moment de transition économique qui n'est pas simple. Et pourquoi y sont-ils entrés ? Parce que le Covid a plongé leur magasin phare dans une extrême difficulté économique, puisque 60% de leur clientèle, je parle de mémoire, mais je ne crois pas beaucoup me tromper, était chinoise, dans ce magasin parisien majeur. Comme vous le savez, ils ont décidé de vendre le BHV et ils sont à la recherche, je crois, qui les engage beaucoup, d'un nouvel équilibre économique.

Après, vous dites il faut chercher une solution transitoire et vous avez fourni dans votre intervention la preuve que ce n'est pas cela la question, puisque, contrairement à ce qui a été écrit ici ou là, le bail n'est pas à terme. Il n'y a aucune obligation de quitter. C'est simplement parce que la décision a été prise, et moi, je n'ai pas la latitude que vous avez pour formuler des jugements, même s'il m'arrive de ne pas en penser moins. Et même parfois, un tout petit peu plus. Bon, le bail n'est pas à terme, il suffit de le décider.

Est ce qu'il y a d'autres réseaux de franchise pour les Galeries Lafayette ? Oui, j'en connais au moins deux autres. Et en effet, le contact est nécessaire avec les autres aussi. Et parce que c'est cela la véritable question. Et j'ai pris soin de dire au début, partenaire et partenaire économiquement crédible, peut-être aussi juridiquement crédible, mais vous êtes mieux placé que moi pour savoir cela.

Et donc, ma conviction profonde est que oui, on peut. Alors, cela demande beaucoup, beaucoup de travail, mais nous y travaillons beaucoup, notamment Jean-Louis Pérès et Monsieur Colombel, et moi dans cette affaire, et surtout la Société d'économie mixte Pau Pyrénées, qui est, elle, acteur dans ce jeu-là et qui est en effet profondément engagée avec notre soutien. Donc, vous avez donné toutes les questions et toutes les réponses, mais sans vous rendre compte qu'il y avait comme une contradiction. Donc, oui, je pense que l'on peut et je pense que le chemin que vous avez indiqué est un chemin crédible. Nous y sommes engagés depuis des mois et des mois, et j'espère que cela s'améliorera.

Je crois que j'ai oublié de dire quelque chose, mais comme Monsieur Pérès va parler, cela me reviendra en cours de route.

M. PERES :

Merci, Monsieur le Maire.

Oui, mes chers collègues, juste quelques observations plus générales. D'abord, sur les commerces, les activités économiques, sur la ville de Pau et sur la communauté d'agglomération, je vous rappelle que nous avons une politique qui est clairement établie pour la ville de Pau. C'est notamment l'aide à la rénovation du commerce. À chaque conseil communautaire on vote des aides, donc cela veut dire, effectivement, que l'on aide le commerce sur des rénovations. Alors, on ne peut pas tout résoudre, car bien sûr, il y a la rotation dans le commerce, quand un commerce ferme, mais nous les aidons. Il y a une proximité, il y a une qualité de relation qui fait que c'est effectivement vrai.

Nous aidons aussi l'aide au développement économique, dans le cadre de la communauté d'agglomération, de manière très significative et c'est d'ailleurs une compétence obligatoire, l'aide au développement économique, pour les communautés d'agglomération. Et on le fait de manière régulière : on aide des implantations, on aide sur le plan financier, on aide aussi beaucoup sur le plan foncier.

Donc, dire que l'on s'en occupe mal... Je crois que l'on s'en occupe de manière significative.

Il y a un deuxième axe de notre politique lorsque l'enjeu est important et les circonstances le sont aussi : c'est, effectivement, d'entrer dans un investissement public local. C'est ce que l'on a fait pour les Halles, parce que personne ne l'aurait fait et nous l'avons fait, et c'est l'idée très importante pour les Galeries Lafayette, investissement public local, je le rappelle, qui est quand même très important puisque, comme vous le savez, les investissements publics locaux en France représentent 75% des investissements publics totaux. Donc, c'est quelque chose de très important. Si on le peut, il faut le faire à bon escient, il faut le faire lorsque les enjeux sont très importants. Et on le fait, je crois, de manière très significative, parce que je ne vois pas d'autres organismes que la puissance publique pour pouvoir mener cela. On le fait dans des conditions qui sont, me semble-t-il, tout à fait économiquement et financièrement acceptables, c'est-à-dire qu'il y aura un loyer, un loyer, comment dirais-je, suffisant pour rembourser le loyer, supportable pour l'exploitant. Parce que sans rentrer dans les détails des discussions que nous avons eues longtemps, avec Christophe Colombel, avec le groupe Ohayon... On a eu plus de deux ans de discussions, de négociations, mais qui n'avançaient pas beaucoup ou lorsqu'elles avançaient, c'était éphémère et elles reculaient.

Mais il y a une chose certaine dans ce groupe, que je n'ai pas critiquée, mais qui est un constat, c'est une stratégie beaucoup plus immobilière que commerciale et c'est bien cela le problème, et c'est bien cela qui s'est passé pour les autres magasins aussi : un étranglement en quelque sorte financier, par des loyers certainement insupportables. C'est un constat, je n'ai pas critiqué leur politique, mais je dis simplement et je l'espère, que le plan de continuation qui a été adopté pour les 25 autres commerces sera bénéfique à ces commerces. J'ai quelques doutes si la stratégie qui existait jusqu'alors devait subsister. Voilà ce que je voulais dire simplement.

Donc, c'est une opération qui est aujourd'hui conduite par la Société d'économie mixte Pau Pyrénées et un des avantages, d'ailleurs, c'est d'accélérer un petit peu la procédure et les diverses formalités. C'est quelque chose qui est difficile, Monsieur le Maire, vous l'avez dit, il faut être et avoir plusieurs ouvertures avec notamment les franchisés qui ont la franchise Galeries Lafayette, avec le franchiseur aussi, éventuellement, pour voir ce que l'on peut faire. Mais je crois que - et je termine là-dessus - l'attractivité du projet architectural peut inciter ou inviter, notamment des magasins pour qui c'est important de venir, dès lors que l'investissement serait fait par nous dans un cadre, effectivement, attractif. Donc, c'est une opération délicate, c'est une opération importante. On en a fait d'autres, mais je crois que c'était le choix.

On ne pouvait pas laisser en l'état cette friche en centre-ville. C'est une opération qui, à mon avis, en tout cas aujourd'hui, me semble-t-il, se présente dans des conditions favorables. Je reste prudent. Quand ce n'est pas fini, ce n'est pas fini. Mais je crois qu'il fallait, en tout cas, et je termine, il fallait faire quelque chose. On ne pouvait pas laisser les choses en l'état, et nous avons pris la responsabilité de conduire cette opération.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

J'ai retrouvé ce que je ne vous avais pas dit, Monsieur Marbot.

Vous avez commencé en disant que j'avais changé d'opinion sur ces sujets. Je reconnais votre audace, et après tout, la fortune sourit peut-être parfois aux audacieux. Mais si je me souviens bien, l'opération des Halles a été conduite sans avoir directement votre soutien. Vous affirmiez que c'était « pharaonique », pas à la hauteur de notre ville, exactement ce qu'un certain nombre d'entre vous dites sur cette opération des Galeries Lafayette. Pour moi, en tout cas, je considère que oui, ce sont des opérations ambitieuses, mais on a vu, pardonnez-moi de le dire, même si vous n'êtes pas d'accord avec le succès des Halles, l'incroyable succès des Halles. Je me souviens d'un débat ici - vous étiez un peu plus loin à cette époque - dans lequel vous expliquiez que - ce n'est pas ce que vous croyez que je vais dire, que je vais dire - mais dans lequel vous expliquiez que l'ouverture du dimanche matin, ce n'était pas fait pour notre ville, que c'était « bobo ».

Vous n'évoquiez pas votre grand-mère à cette occasion, mais presque.

Vous voyez qu'au rugby, on a maintenant les ralentis pour voir quand on met le pied en touche et quand on ne le met pas. Et donc...

M. MARBOT :

Comme quoi les grands parents encouragent le débat public.

M. le Maire :

Voilà ! Si, si, vous aviez évoqué votre grand-mère dans le débat sur les Halles.

M. MARBOT :

Oui, mais figurez-vous que c'est un souvenir d'enfance très prégnant pour moi et une grande émotion.

M. le Maire :

Très bien.

M. MARBOT :

Ma grand-mère qui allait aux Halles, effectivement.

M. le Maire :

Oui, très bien. Avec vous ?

M. MARBOT :

Pas le dimanche.

M. le Maire :

Vous avez dit avec vous.

M. MARBOT :

Avec moi...

M. le Maire :

Et c'est pourquoi...

M. MARBOT :

...qui achetait des poules vivantes que l'on tuait. De toute façon, cela ne serait plus possible aujourd'hui.

M. le Maire :

Je vais m'arrêter là parce que c'est un débat que nous avons déjà eu et que je n'ai pas l'intention de reprendre. Et donc, oui, c'est une opération. Depuis le début, nous n'avons jamais voulu ou accepté de laisser faire. Et simplement, vous ne pouvez pas intervenir sur chacun des commerces de la ville, excusez-moi de vous le dire ; et que le commerce, oui, il y a du turnover comme on dit en béarno-anglais, dans le commerce, surtout maintenant avec l'irruption du commerce par Internet qui a fait baisser les chiffres d'affaires. Pas la peine de dire le contraire ! Et donc, de ce point de vue-là, je voulais vous rassurer : non, il n'y a jamais eu de changement, même si je n'aurais jamais imaginé, quand nous avons défini cette politique, que l'on aurait à prendre en main les Galeries Lafayette. À l'époque, c'était en vie, en bonne santé, prospère, même si on savait bien qu'un jour ou l'autre, il faudrait toucher à ce bâtiment. Et ce que vous avez dit sur l'assurance est vrai aussi, mais je n'ai pas envie de me fâcher avec des gens avec qui je parle. Vous avez plus de liberté de langage.

Madame Gibergues...

Mme GIBERGUES :

Merci, Monsieur le Maire.

Pour revenir au débat sur les extensions de grandes surfaces en périphérie, il me semble qu'en 2016, il y a eu l'extension de Carrefour, la deuxième partie de Carrefour, et que vous étiez élu, me semble-t-il. C'était de votre époque. Extension de trop, d'ailleurs.

Alors, pour en revenir au débat sur les Galeries Lafayette, effectivement, ce serait une catastrophe pour notre centre-ville qui est déjà bien à la peine ; une catastrophe, puisque c'est un emplacement premium. C'est un commerce historique sur la place paloise et pour tous les Palois, c'est très représentatif de l'activité commerciale du centre-ville. Il est clair aussi que pour Michel Ohayon, quand il a acquis le fonds de commerce, avec toute la problématique qu'il y avait, liée à cet incendie qui a eu lieu en 2016. Donc, cela fait maintenant huit ans, quand même, que ces Galeries ont brûlé. Donc, c'est vrai que Michel Ohayon, dans son projet, le projet d'achat du fonds de commerce était lié au rachat des murs, et que dans sa logique d'entrepreneur, effectivement, l'un n'allait pas sans l'autre, puisque c'est la rentabilité du fonds qui lui permet de payer ses murs.

Donc, il est clair, que pour Michel Ohayon, le fonds sans les murs n'a plus aucun intérêt. Et c'est donc pour cela, effectivement, que je pense qu'il se désengage de la ville de Pau puisqu'il n'a plus la possibilité de racheter ses murs, puisque vous avez décidé de préempter et vous lui avez barré la route à toute possibilité de rachat des murs.

Le résultat, aujourd'hui, c'est que le magasin de Pau est le seul à fermer sur les 26 concernés que Michel Ohayon possède, avec 29 emplois qui vont disparaître. C'est une catastrophe économique pour le centre-ville. C'est une injustice, comme l'a dit Jérôme Marbot. Et pour le commerce, c'est vraiment encore un coup que l'on prend, parce que le commerce, bien évidemment, est très à la peine en centre-ville, et cette disparition des Galeries Lafayette ne ferait qu'accroître cette problématique. Donc, Jérôme Marbot l'a évoqué, pourquoi aujourd'hui ne pas chercher un autre franchisé pour exploiter le fonds des Galeries Lafayette jusqu'à la fin du bail en 2026, puisqu'à ma connaissance, le bail à Bosquet se termine en 2026, et ensuite permettre à ce franchisé de réintégrer l'ancien bâtiment rénové ?

Car aujourd'hui, la ville a certes racheté ce bâtiment, mais pourquoi faire si nous n'avons pas de grandes enseignes équivalentes à mettre pour remplacer les Galeries Lafayette ? Et pourquoi on n'a pas de grandes enseignes intéressées par Pau ? Parce que c'est ça, le fond du problème. Pourquoi les Galeries Lafayette s'en vont ? Pourquoi on n'a pas de grandes enseignes intéressées ? Mais parce que, Monsieur le Maire, vous avez fait fuir les clients de ce centre-ville, alors qu'un collectif vous alerte depuis maintenant sept ans sur la perte de flux en centre-ville. Même H&M, une grande enseigne, a quitté le centre-ville parce qu'il n'y avait plus de flux.

Vous maintenez votre politique qui a pour conséquences une vacance commerciale qui flirte avec les 20% - 20 % de vacances commerciale - à Pau depuis des années qui, je vous l'accorde, en 2022, a légèrement baissé à 15 et quelques, mais qui reste au-dessus de la moyenne nationale, malgré tous les efforts que l'on fait, les investissements. Je rappelle qu'il y a 200 M€ dans l'opération Cœur de Ville, qui ont été investis en centre-ville. Malgré tout cela, la vacance commerciale en 2023 a progressé. Et alors, en 2024, je voudrais ne pas être pessimiste, mais cela risque d'être très compliqué.

Votre politique a pour conséquence, également, la fuite des clients parce que vous avez augmenté le coût des parkings : disparition des emplacements gratuits, une accessibilité rendue difficile par tous les travaux et enfin un déni de la situation. Pourquoi maintenir cette orientation politique, compte tenu du manque de résultats constatés au niveau de la dynamique commerciale du centre-ville ? Il ne faut pas se leurrer, les Galeries Lafayette de Pau sont aussi en difficulté. Il n'y a pas que cet aspect foncier, ce qui peut être également une cause de cette fermeture. Bien sûr, ce déficit est également lié à la perte, au problème de flux que tous les commerçants constatent dans leurs boutiques.

Effectivement, alors, vous maintenez qu'il n'y a pas de problème de flux dans le centre-ville, mais pourquoi refuser de publier les chiffres des compteurs de rue qui ont été installés, de mémoire, il y a quelques années déjà. Ces chiffres de compteurs de flux existent. Moi, je vous demande, en tant qu'élu, de nous les transmettre, les chiffres bruts.

M. le Maire :

Eh bien, c'est très simple, outre que c'est un peu fatigant de reprendre toujours les mêmes arguments avec les mêmes mots, alors qu'ils sont démentis par la réalité tous les jours.

Alors, j'ai noté que vous vous êtes faite le défenseur de Monsieur Ohayon, que vous appelez par son prénom ce qui est révélateur et intéressant. Parce que, en effet, je ne suis pas sûr que cette défense soit méritée par les décisions qui ont été prises et que Monsieur Marbot a indiquées, comme je les indique. Il l'a fait plus franchement que moi.

Vous voulez des chiffres ? Alors, voilà Mytraffic. Je vous ai apporté des chiffres. Pau est la ville de France avec La Rochelle, qui a la même population que nous, qui a l'évolution entre 2020 et 2023, qui a été mesurée, la plus positive, la plus favorable. L'évolution à Pau a été entre ces deux dates de 40%. Chambéry a fait 27%. Mulhouse que vous citez toujours - c'est votre mantra - Mulhouse a fait 19% quand nous faisons 40 %, et puis Béziers a fait 13%, Mont-de-Marsan 33%, Tarbes 26%, Poitiers 26%. C'est la ville dans lequel le flux, comme vous dites, la fréquentation progresse le plus. Et, d'ailleurs, il suffit de voir le nombre de cellules reprises. On ne va pas reprendre l'histoire sur le comptage parce que tous les jours nous voyons ce qu'il en est. Et donc, moi je crois que les résultats sont là. Mais ce que vous annoncez comme causes, pardon, je ne peux pas croire cela. Si vous pensez qu'une ville doit supprimer le stationnement payant, alors, votre voisine de gauche va peut-être ne pas être d'accord avec vous, ou alors je ne comprends rien. Vous avez, me semble-t-il, une vision un peu à géométrie variable des choses. Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on bouche le parking Clemenceau, Madame Gibergues ?

Mme GIBERGUES :

Non, mais vous me citez des chiffres de Mytraffic...

M. le Maire :

Non, mais je vous ai posé une question, peut-être vous pouvez me dire oui ou non ?

Mme GIBERGUES :

La question de quoi ?

M. le Maire :

Le fait que l'on supprime le parking Clemenceau et qu'on le rebouche ?

Mme GIBERGUES :

Non, mais là, vous déviez.

M. le Maire :

Non, mais je ne dévie pas du tout. Ecoutez, franchement, je suis de très, très bonne composition ce soir, comme vous l'avez entendu. Vous formez une équipe municipale, vous êtes présentés ensemble sur la même liste et vous venez nous débiter des sornettes, alors que vous pensez exactement le contraire sur tous les sujets, et pas seulement deux sensibilités, mais trois ou quatre. Vous avez votre voisine de gauche qui appartient au groupe ou en tout cas, je ne sais pas comment on peut dire la sensibilité, au clan des écologistes qui a proposé récemment, publiquement que le parking Clemenceau soit supprimé et que l'on puisse le boucher pour qu'il ne soit plus utilisable, parce que les écologistes sont contre la fréquentation des voitures en centre-ville. Et vous, comme si de rien n'était, vous venez proposer que les parkings redeviennent gratuits.

De quoi on parle ? Qui êtes-vous ?

Mme CAMELOT :

Mais est-ce que la dissension, les désaccords de l'opposition sont le sujet du conseil municipal, Monsieur le Maire ?

M. le Maire :

Eh bien oui.

Mme CAMELOT :

Il me semble que non.

M. le Maire :

Oui, vous êtes élus pour cela. Vous venez ici, vous vous êtes présentés sur la même liste devant les Palois en prétendant que vous aviez un programme extrêmement élaboré – on a eu des débats déjà sur ce genre de programme - et vous venez ici comme des procureurs pour porter un réquisitoire contre l'action d'une majorité, alors, que vous êtes directement, frontalement et scandaleusement opposés sur ce genre de sujet.

Alors, quelle leçon portez-vous ?

Mme CAMELOT :

Pas de leçon, juste des questions.

M. MARBOT :

Non, mais Monsieur le Maire, vous faites de la politique depuis assez longtemps pour savoir que les rassemblements de listes de deuxième tour se font sur un programme qui est partagé par l'ensemble des membres qui acceptent de figurer sur cette liste, et qu'à partir du moment où les membres qui figuraient sur cette liste décident de s'écarter de ce programme et de proposer des choses qui n'étaient pas prévues dans le programme de deuxième tour, ils prennent leurs responsabilités à titre personnel et individuel, mais n'engagent en aucun cas les autres membres de la liste.

M. le Maire :

Oui, j'avais compris. Jusque-là, Monsieur Marbot, j'avais suivi. J'avais suivi qu'en effet, ils prenaient...

M. MARBOT :

Donc non, nous ne sommes pas pour reboucher le parking Clemenceau et y mettre des arbres ou que sais-je...

M. le Maire :

Très bien, très bien. Ils prennent leurs responsabilités.

Permettez-moi de traduire votre phrase en français : ils prennent leurs irresponsabilités. Les propositions qui sont faites dans cette enceinte, tout le monde sait qu'elles sont dingues et vous aussi. C'est ce que vous venez de dire en termes polis, élégants. Bon !

M. MARBOT :

Chacun son tour...

M. le Maire :

On ne va pas poursuivre les débats sur des choses qui sont des affirmations complètement sans aucun sens.

Mme GIBERGUES :

Je peux terminer Monsieur le Maire ?

M. le Maire :

Je croyais que vous aviez fini.

Mme GIBERGUES :

Ah non, pas du tout ! Vous m'aviez interrompue sur les chiffres que vous avez annoncés de Mytraffic. Moi, si je peux me permettre, je ne vous parlais pas de ces chiffres-là. Il a été installé des compteurs de rue, qui sont des compteurs très précis, qui mesurent donc le passage physique de personnes dans les rues. Ces compteurs ont été installés. Il y a des chiffres dont dispose la municipalité, et nous aimerions bien avoir les chiffres de ces compteurs de rue qui sont bien plus précis que les compteurs, que les chiffres Mytraffic.

Je voulais terminer sur le centre-ville et votre stratégie de financement des grandes enseignes comme Starbucks, Colombus, Eat Salad. La conséquence, c'est que nous avons dans notre ville moins de 50% de boutiques indépendantes. Vous êtes donc responsable de vos choix et de cette stratégie de rachat du bâtiment, du manque de flux et donc du manque d'investisseurs, du financement des grandes enseignes et de la vacance commerciale supérieure à la moyenne nationale. Dans un contexte économique certes difficile, certaines villes comme Mulhouse... Cela me plaît de citer cette ville qui a beaucoup progressé dans sa vacance commerciale et qui est, aujourd'hui, un exemple de ville « shoppy ».

Mais j'aimerais changer un peu ce soir, et citer Bayonne ; Bayonne, qui a réussi à trouver des solutions dans un contexte très difficile. Alors, certes, vous allez me dire que Bayonne bénéficie des touristes, bien sûr, mais il est à noter que Bayonne est dynamique toute l'année. La ville de Bayonne, c'est 50 000 habitants, Pau, c'est 75 000. La ville de Bayonne, c'est 5% de vacance commerciale. La ville de Pau, on est à 20%, malgré un léger infléchissement en 2022, mais depuis, c'est reparti à la hausse. La ville de Bayonne, c'est 900 commerces fréquentés toute l'année par 2 millions de visiteurs. Nous, à Pau, je crois que l'on est de mémoire à 600 commerces. Vous avez déclaré dans la presse : « Le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit. » J'avoue que cette phrase, elle m'a un peu heurtée. Et vous expliquez dans la presse que vous êtes en contact avec Monsieur Ohayon et que ce type de négociation doit rester confidentiel. Vous aviez dit à peu près la même chose pour le rachat de l'Élan Béarnais par les Américains. Je me souviens bien de votre discours. Cela devait rester confidentiel, etc., etc.

Moi, j'espère juste, dans le dossier des Galeries Lafayette, que l'on ne va pas arriver au même fiasco, avec un coût à la clé pour le contribuable, et que les Galeries Lafayette, en clair, seront sauvées.

Merci.

M. le Maire :

Ce ne sera pas, en tout cas, avec votre aide.

Monsieur Cilgi...

M. CILGI :

Oui, Monsieur Bayrou.

Bonsoir à tout le monde !

Quand j'ai lu votre interview, sans m'être concerté avec mes collègues, honnêtement, j'ai pensé à la même séquence de l'Elan Béarnais, la même certitude, la même grandiloquence et toujours cette discrétion. Il faut être discret. Et on a vu où cela en est arrivé. Vous nous avez promis monts et merveilles, et on a vu ce qui est arrivé. D'ailleurs, sans vouloir faire digression, aujourd'hui, dans la délibération que l'on va voter, on perd toujours de l'argent puisqu'il y a un projet à l'amiable qui a été trouvé, où la ville va perdre un peu moins de 50 000 €.

On verra. Mais passons à autre chose.

Je ne comprends pas pourquoi vous courez derrière un patron qui a liquidé 80 % de ses salariés, puisque je rappelle que l'incendie, c'était avril 2016, et qu'avant l'incendie, il y avait 125 salariés. Et aujourd'hui il n'y en a plus que 25 ; 80% des salariés ont été liquidés.

Vous dites être en contact régulier avec ce patron. Est-ce que vous lui avez demandé ce qu'il en avait fait des 17 millions de primes d'assurance qu'il a reçues ? Est-ce qu'il les a dépensées pour les salariés ? Est-ce qu'il a rouvert le magasin ? Qu'est-ce qu'il en a fait ? Vous lui avez demandé, Monsieur Bayrou ? Non. Je ne comprends pas. La question que l'on se pose, c'est pourquoi vous courez derrière quelqu'un qui a liquidé 80 % de ses salariés, qui a reçu 17 millions de primes d'assurance dont on ne sait pas où ils sont. Donc, la ville l'a aidé dans son magasin, lui a trouvé quelque part, et donc le compte n'y est pas. Chaque patron gouverne son entreprise. Mais là, la puissance publique qui l'a aidé a quand même un mot à dire. Est-ce que vous lui avez posé ces questions-là, Monsieur Bayrou ?

Deuxièmement, moi, je vais vous dire, je trouve votre projet de Nouvelles Galeries, là, c'est la « grandiose ». C'est pour mettre de la poudre de perlimpinpin dans les yeux des gens. Moi, je pense que l'équilibre financier ne sera pas trouvé. Je pense que les 15 à 20 M€, c'est 15-20 M€ de trop. Et il me semble qu'il faut voir quelque chose de plus modeste dans une ville où la paupérisation s'accroît, Monsieur Bayrou, où de plus en plus de gens ont des difficultés financières. Et donc, les gens ont du mal à aller dans ce type de magasin. Et le modèle économique que vous prônez ne fonctionnera pas. Et j'en veux pour témoins tous les gens qui nous écoutent. Vous allez voir, dans quelques temps, mois ou années, on va en parler de votre projet. Si c'est pour mettre des étoiles dans les yeux des gens, je vous mets en garde, abstenez-vous. Je sais bien que ce n'est pas votre caractère ni votre personnalité, mais il me semble que les 15 à 20 M€ peuvent servir à augmenter le budget social, peuvent servir à faire d'autres choses. Et les nouvelles galeries, il faut peut-être voir quelque chose de plus modeste, accueillir les associations qui peuvent aussi revivifier le centre-ville, redynamiser le centre-ville, d'une autre façon.

Je pense que votre modèle que vous prônez, c'est la société de toujours plus consommer au lieu de prôner une société de consommation. Et il me semble que l'on devrait, dans les jours que nous vivons, graves, dangereux, nous devrions plutôt privilégier une société de partage, de vivre ensemble. Et ce que je dis, ce ne sont pas des mots utopiques, c'est le rôle d'une puissance publique. C'est le rôle d'une puissance publique de faire cela, c'est un choix politique. Vous pouvez trouver que je suis petit joueur, que je vois modeste. Oui, peut-être, mais je préfère penser aux gens qu'à l'argent. Et là, on parle beaucoup d'argent, on ne parle pas de gens. Les gens sont en difficulté, et je sais que cette réalité, cette vérité, Monsieur Bayrou, vous ne voulez pas la voir.

À chaque conseil municipal, vous nous sortez des chiffres de Pau qui est la meilleure, qui est cela, qui est ceci. Mais regardez la réalité de Pau ! Regardez la réalité de Pau ! Les gens sont en difficulté. Moi, je travaille à côté des Restos du Cœur. J'y passe tous les jours à vélo parce que je vais au travail à vélo et je peux vous dire que chaque jour, je vois de plus en plus de monde aux Restos du Cœur. Et c'est cette réalité-là, c'est notre rôle d'élu d'en parler. On est en droit de faire la réquisition s'il faut et s'il faut, on est procureur, Monsieur Bayrou. Cela, c'est notre rôle. On n'a pas été nommés, on a été élus par les électrices et électeurs de Pau, Monsieur Bayrou. Cela, c'est, je pense, une leçon de démocratie. Nous, on connaît la démocratie. Il y a peut-être ici des gens qui ont des idées différentes, mais il me semble que si, dans votre majorité des gens parlaient vraiment de ce qu'ils avaient à dire, de ce qu'ils avaient dans le cœur, je pense que vous seriez surpris.

Mais je sais, démocrate n'est pas qui veut. Donc, il me semble que dans la première des choses que vous devriez faire, vous devriez demander des comptes à cet employeur-là, que je ne connais pas, que je respecte en tant qu'homme, mais il a des comptes à rendre à la puissance publique et il y a 25 salariés qui ont leur vie entre ses mains, et ce n'est pas normal, cette situation d'injustice qu'il est en train de créer.

Et donc, voilà la situation dans laquelle on est. Et mon intervention se voit un peu plus terre à terre : replacer le débat et voir la réalité en face, et ne pas faire miroiter aux gens des choses et puis que l'on tombe de haut. On a déjà connu cela. Il me semble que vous n'avez pas tiré les leçons de l'Élan Béarnais. C'est ce que je vois, en tout cas, de vos déclarations, Monsieur Bayrou.

Merci bien.

M. le Maire :

Excusez-moi, j'ai vraiment beaucoup de mal à suivre. Un mot. Non, mais j'ai beaucoup de mal à suivre parce qu'il y a une contradiction, des contradictions absolues dans les choses. D'abord, vous dites « ce n'est pas bien de faire briller, de mettre des étoiles dans les yeux des gens ». Je pense exactement le contraire. Je pense qu'une part de notre responsabilité, c'est de présenter à nos concitoyens un destin qui soit un destin plus haut que la réalité qu'ils vivent tous les jours et qui soit accessible.

Et nous l'avons montré avec les Halles. Vous m'avez fait le même numéro sur les Halles, enfin, peut-être pas vous, mais tous ceux qui étaient là et tous ceux qui étaient là à votre place. Les Halles sont une réussite exceptionnelle, et heureusement que nous avons vu grand. Parce que si je vous suis, si on avait choisi quelque chose de modeste, alors les Halles ne seraient pas le lieu de fixation, d'attrait et de rencontre qu'elles sont aujourd'hui.

Deuxièmement, vous dites quelque chose qui me stupéfie. Vous dites « vous êtes en contact tous les jours avec l'ami de Madame Gibergues, Monsieur Ohayon », qu'elle a tout à l'heure gentiment défendu. Monsieur Ohayon, je n'ai aucun contact avec lui. Non, mais parce que vous ne suivez pas. Vous croyez que vous écoutez, mais vous n'écoutez pas. J'ai été en contact avec l'organisme, l'entreprise centrale qui s'appelle « Magasins Galeries Lafayette », qui était propriétaire de toutes les Galeries Lafayette, qui était propriétaire des Galeries Lafayette de Pau quand elles ont brûlé, quand le magasin a brûlé. Mais écoutez-moi au moins au lieu de soupirer ! Ce sont eux qui ont assumé l'incendie, le déménagement, c'est vrai, eu la chance, ou en tout cas qui étaient assurés pour ce magasin-là, qui ont vendu la plupart des magasins de province quand la crise du Covid est arrivée. Parce qu'ils ont rencontré des difficultés économiques considérables, ils les ont vendus à plusieurs réseaux de franchisés. Monsieur Ohayon est l'un d'entre eux, et je n'ai, pour ma part, aucun contact avec Monsieur Ohayon, si vous voulez des choses précises. Pourquoi ? Vous voyez bien qu'il y a quand même quelques difficultés dans le traitement de ces affaires-là. Et je vous assure que quand vous dites, au fond, « laissez tomber la situation », alors, les employés dont je parle, je vous assure que ce n'est pas ce qu'elles pensent. Eh bien si, c'est ce que vous avez dit, où alors, je ne comprends rien. Hein ?

Intervention inaudible.

Bien oui, vous avez dit qu'il fallait mettre des associations à la place. Bien, je ne sais pas. Qu'est-ce que vous croyez qu'elles entendent, les employés des Galeries Lafayette ?

Bien, vous faites comme cela.

Intervention de Monsieur Cilgi inaudible.

2016, à partir du Covid, à partir de 2019, il y a eu de très mauvaises conditions économiques pour cette chaîne de magasins spécialement. Comment ? Contre le Covid, j'ai acheté des masques et vous étiez contre, donc... Non, mais qu'est-ce que vous racontez ? Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai aidé de toutes mes forces pour finir par acheter le magasin pour le réhabiliter. Voilà !

Et vous, qu'est-ce que vous avez fait ?

Intervention de Monsieur Cilgi inaudible.

Mais je ne me défaisse de rien ! Vous avez dit tout à l'heure « nous sommes élus ». Excusez-moi de vous dire, nous sommes élus et la majorité est spécialement élue pour vous avoir battus. Oui, bien oui, bien je respecte la démocratie autant et plus que qui que ce soit, donc, voilà. Excusez-moi de vous le dire, mais je ne peux pas accepter des phrases aussi dangereuses.

Arrêter d'avoir du commerce à Pau pour mettre des associations à la place ! Mais franchement, est ce que l'on peut mesurer ce que cela veut dire ?

Bon ! On va mettre un terme au débat.

Monsieur Jubier...

M. JUBIER :

Donc, quelques minutes. Je voulais réagir sur deux, trois postures qui m'ont un peu marqué.

Par rapport au Galeries Lafayette, on peut faire un débat pendant dix ans s'il faut ou dix heures, mais attention - et je m'adresse notamment à Madame Gibergues - quand j'entends que le maire de Pau ou la mairie de Pau a barré la route à la Foncière bordelaise en rachetant le bâtiment...

M. le Maire :

Oui, c'est une défense...

M. JUBIER :

On leur a laissé le temps, et c'est en responsabilité que la collectivité, grâce à la SEM, est venue racheter le bâtiment pour le sauver. Donc, moi je voulais rappeler cette réalité-là. Par rapport aux Galeries et à la Foncière bordelaise, malheureusement oui, le choix de Pau, d'une mort brutale, on va l'appeler comme cela, a été fait sur notre ville. Mais quand on regarde sur les 26 autres commerces concernés, notamment Bayonne et Tarbes, c'est peut-être une mort en deux temps. Parce qu'aujourd'hui, ils maintiennent, certes, les magasins, mais il y a des plans de licenciements qui vont être prévus derrière. Donc, à regarder aussi comment cela se passe sur ce groupe-là, cette Foncière, qui est quand même en difficulté. Et ensuite, comme l'a dit Monsieur le Maire, je pense que si on doit aller chercher une autre enseigne ou d'autres concepts, qu'il faut travailler dans le bâtiment, c'est là où nous, on doit anticiper et recréer ensuite de l'emploi, Tuncay, derrière. Parce que malheureusement, il ne faut pas être utopique, mais une société qui ferme et des emplois détruits, moi je ne comprends pas le discours que la collectivité, on ne peut pas venir compenser. C'est un problème économique. A nous, avec la puissance collective, d'essayer d'aller attirer d'autres entreprises qui vont venir au fur et à mesure compenser. Mais malheureusement, il y a toujours un décalage. C'est comme cela quand on est en responsabilité, que la réalité d'une fonction d'une ville se fait.

Ensuite, par rapport au centre-ville, ce que j'ai entendu moi, tout à l'heure, c'est que l'on parle de flux. Alors, les compteurs piétons, etc. Mais quand on interroge l'office de tourisme - j'ai eu un rendez-vous il n'y a pas longtemps avec eux - le flux de fréquentation augmente à Pau globalement. Il ne faut pas isoler le commerce et la clientèle commerciale sur l'ensemble de l'attraction de la ville. Ensuite, quand on se compare à Mulhouse ou à Bayonne, il faut comparer ce qui est comparable. Sur certains aspects de notre stratégie commerciale, on a, par moment, la même que Mulhouse. Mulhouse va chercher de l'enseigne. À une époque, on travaillait ensemble. Mulhouse va chercher de l'enseigne, et quand on parle de flux, les grandes enseignes, moi, j'ai entendu tout à l'heure des sortes de critiques sur Starbucks ou autres, mais cela fait partie de l'attraction et du flux. Si on n'a pas ces enseignes-là, on perd du flux. Et les indépendants, il en faut à côté pour apporter autre chose et qui soient bien positionnés dans la ville. Et là, il y a quand même une stratégie qui est quand même, je trouve, bien pensée. C'est qu'aujourd'hui, il y a trois grosses locomotives qui sont en construction : les Halles qui ont été livrées, locomotive gourmande ; le Méliès qui est plutôt la locomotive culturelle et ensuite, la troisième qui doit arriver, les Galeries, où il faut intégrer la place Clemenceau et même la promenade des Pyrénées, etc. Cela prendra du temps, mais c'est la troisième.

Et à côté, il y a toutes les rues piétonnes, où là, il y a toute une offre équilibrée entre indépendants et enseignes, et ensuite d'autres activités qui ne sont pas que du commerce. Et j'en reviens à Bayonne. Attention, Bayonne est une ville saisonnière, avec du commerce aussi saisonnier, et aujourd'hui, moi qui y vais quand même régulièrement... Regardons la mutation des commerces. Aujourd'hui, à Bayonne, il y a plus de bars, de restaurants que de commerces classiques. Et là, j'en reviens à ce que l'on s'est dit tout à l'heure, sur l'action Cœur de Ville : c'est que les rues, les centres-villes, on le sait, cela fait dix ans qu'ils sont en crise et qu'ils sont en mutation. Aujourd'hui, on a - je pense que Monsieur le Maire en a entrepris les moyens - il y a une mutation. Et aujourd'hui, le commerce, il est en train de changer : le prêt à porter réduit, la restauration augmente, la culture arrive de plus en plus, et l'événementiel, etc. Donc, il faut accepter que par endroits, le commerce va sûrement baisser. C'est une mutation. Il faut plus d'habitants, plus de loisirs, et l'activité associative qui doit aussi s'y greffer, voilà.

Mais il faut le faire intelligemment, et si vous voulez revenir sur cela, il faut peut-être décroiser aussi les analyses. Et j'en reviens sur le flux : quand on se balade quand même dans Pau, aujourd'hui, le flux quand même revient, même s'il n'est pas toujours sur la même longueur d'onde, mais il y a quand même un flux qui revient.

M. le Maire :

Eh bien, il suffit de voir les ouvertures.

Bon, on ne va pas continuer ce débat. Oui, je vais vous donner la parole. Mais je voudrais rappeler simplement ce que Jérôme Marbot a très honnêtement dit et qui s'oppose à ce que ses collègues ont affirmé. Si nous n'étions pas intervenus, il n'y avait aucune chance que ce magasin se reconstruise. Parce que Madame Gibergues a dit que nous avons barré le chemin. J'avoue que dans ma vie, il m'arrive assez peu souvent d'être surpris, mais voir Madame Gibergues prendre la défense de Monsieur Ohayon, qu'elle appelle Michel de son prénom, en expliquant qu'au fond, il est une victime, cela de ma vie, je n'aurais pas imaginé que cela se produise. Et donc, je regrette infiniment de dire que l'on a barré le chemin à rien. On a laissé des années à Monsieur Ohayon pour faire face à ses responsabilités. En réalité, il n'avait pas le premier sou pour reconstruire le magasin et il voulait que nous payions ! Il voulait que nous financions la construction de ce magasin pour lui. Je regrette de dire que ce n'est pas possible. Pour moi, ce n'est pas imaginable que la puissance publique serve à augmenter le patrimoine immobilier de qui que ce soit. Et donc, de ce point de vue-là, oui, jamais... Même si Madame Gibergues n'est pas de cet avis, elle pense qu'il aurait fallu le faire. Moi, je pense le contraire. Je ne veux pas employer d'adjectif parce que je fais attention à ce que les salariés vivent et à ce que des bonnes volontés, y compris à l'intérieur de l'entreprise, sont prêtes à chercher un accord avec nous. Est-ce que cet accord est possible et est possible, notamment en raison des réalités économiques et juridiques de cette affaire, je n'en suis pas sûr. Mais en tout cas, je sais qu'il n'y avait aucune espèce de chance. Aucune ! Nous les avons toutes explorées. Aucune chance !

Non !

Madame Bussy, d'abord...

Mme BUSSY :

Oui, Monsieur le Maire.

Dans une assemblée démocratique saine, on ne doit pas caricaturer ni dévoyer les positions de chacun, et la diversité des expressions est aussi révélatrice d'un équilibre démocratique.

M. le Maire :

Ah ! Du point de vue de la diversité, cela il n'y a aucun doute.

Mme BUSSY :

Si vous voulez.

En tout cas, caricaturer et dévoyer nos expressions comme vous le faites, ce n'est vraiment pas respectueux de l'expression démocratique.

Mais juste quelques mots aussi.

Je voudrais revenir : à chaque fois vous nous reprenez des Halles. Nous, nous continuons d'affirmer que le bâtiment des Halles n'est pas un bâtiment vertueux environnementalement, qu'à l'époque où il a été construit, on aurait dû considérer beaucoup plus la crise climatique. Un bâtiment que l'on doit climatiser, c'est donc qu'il y a peut-être... Juste cela. Donc, ne dites pas que nous reconnaissons le bienfait de ce bâtiment.

Et juste quelques mots sur les Galeries Lafayette : beaucoup de choses ont été dites, et je m'associe à la plupart de ce qu'ont dit mes camarades.

M. le Maire :

Non, ici il n'y a pas de camarades.

Mme BUSSY :

Pardon ?

M. le Maire :

Ici, il n'y a pas de camarades.

Mme BUSSY :

Il n'y a pas de camarades. Ok !

M. le Maire :

Il y a des collègues, ici.

Mme BUSSY :

Mes collègues, mes camarades, permettez-moi d'employer les mots que je choisis librement. Je suis élue et donc, j'ai cette légitimité à pouvoir m'exprimer dans le vocabulaire que je trouve adéquat.

Peut-être, beaucoup de choses ont été dites, et c'est vrai que la décision du 20 mars de fermer le seul magasin des Galeries Lafayette de Pau apparaît comme une situation injuste et injustifiée, vous l'avez dit, cela a été dit. Il me semble que depuis 2016, on aurait dû davantage écouter les salariés des Galeries Lafayette auxquels on pense et on s'associe très fortement aujourd'hui. Et je crois que ce que souhaitent les 25 salariés qui restent, c'est réintégrer le groupe des Galeries Lafayette, c'est être réintégrés dans le groupe Galeries Lafayette. Donc, nous pouvons nous interroger : où sont les 17 M€ ? Cela a été dit. Et nous devrions, ici, tous nous associer pour demander le maintien de tous les emplois et la réouverture du magasin dans ses locaux d'origine à la place Clemenceau. C'est pour cela que quand vous dites que l'on envisage d'autres enseignes, j'espère que quand même, notre combat majoritaire, enfin, le combat principal qui doit être le nôtre, c'est de tout faire pour que ce soient les Galeries Lafayette, pour ne pas que cette enseigne disparaisse parce qu'elle fragiliserait le projet de rénovation de ce bâtiment qui est en cours.

Merci.

J'aurais peut-être juste... J'avais une autre réaction sur la chronique, je ne sais pas si vous...

M. le Maire :

Après.

Mme BUSSY :

Après, d'accord.

M. le Maire :

On va finir avec les Galeries Lafayette.

Bon, vous avez dit très, très clairement ce que j'ai dit dans les dans les différentes déclarations, c'est-à-dire que oui, mon souhait est que ce soient les Galeries Lafayette, parce que c'est une enseigne qui porte une partie de notre histoire et de notre image. Ce sont les Galeries Lafayette que nous souhaitons et que nous souhaiterions, que nous souhaitons prioritairement voir se réinstaller dans ce magasin, dans ce bâtiment historique.

Alors, les temps économiques sont durs pour tout le monde. Ils sont dans une passe très difficile. Mais c'est pourquoi je n'emploie pas de mots blessants, parce que je sais qu'une partie, y compris de cette entreprise, voudrait bien, que l'on réussisse cette opération. Je le sais directement, voilà. Pas de Monsieur Ohayon, Monsieur Cilgi, que je ne fréquente pas, mais des gens, des responsables de l'entreprise et les salariés à coup sûr.

Monsieur Chenevière...

M. CHENEVIERE :

Oui, Monsieur le Maire, Merci.

Simplement, mettre en contraste. On a été attaqués sur l'extension de zones commerciales qui ne sont pas le cas et on est attaqués, alors qu'aujourd'hui, la force publique s'investit sur le sujet pour relancer le centre-ville. Donc, je trouve qu'il y a un contraste entre ce qui a été fait avant notre élection, c'est-à-dire des extensions qui ont étouffé le centre-ville de Pau, et ce qui est aujourd'hui lancé et réalisé, c'est-à-dire une reconquête qui se voit dans les chiffres.

Par ailleurs, Madame Gibergues, je me sens obligé de défendre l'outil de travail de vos collègues, des commerçants : l'outil de travail, c'est Pau. Et je trouve que vous êtes, comment dire, « gonflée », parce que sur votre page Facebook des commerçants palois, vous mettez des posts toutes les semaines sur les ouvertures de commerces en félicitant les ouvertures des commerçants palois. Et ce soir, vous venez nous dire que tout s'écroule. Alors, je pense qu'il faudrait choisir votre posture. La première, je préfère celle de Facebook, parce que oui, il y a des ouvertures de commerces très régulières. Je note par exemple, K-Way et Levi's très récemment, qui ne sont pas non plus des petites marques. Et puis vous disiez : « Ce ne sont pas des commerçants locaux, on favorise les grandes marques. » Nous étions au salon de la Franchise, il y a quelques jours, avec des porteurs de projets locaux que l'on a sélectionnés et que nous avons amenés à Paris pour faire leur marché, trouver des marques qui leur correspondent et qui pourraient correspondre au centre-ville de Pau.

Alors, qu'est-ce que c'est d'autre que des commerçants locaux qui s'investissent, des chefs d'entreprises d'ici, que l'on amène, à qui l'on permet de trouver des marques et qui ont des projets d'investissement ici ? C'est du 100% local et du 100 % circuits courts.

Merci.

M. le Maire :

Et d'ailleurs, l'emplacement le plus voisin du vôtre, Madame Gibergues, marquant, eh bien il est repris par des commerçants de Nay, et qui vont en effet essayer un concept nouveau. Et ce sont des gens - on ne peut pas les accuser de ne pas être du pays, à moins que vous ayez des renseignements que je n'ai pas, mais comme je ne trie pas les gens par leur origine, moi - que je suis tout à fait déterminé à aider. Et vous ne les aidez pas. Parce que en prétendant que tout va mal - heureusement que l'on a des chiffres pour montrer que ce n'est pas vrai - mais en prétendant que tout va mal, vous qui vous êtes faite élire, eh bien vous découragez les gens de venir. Je me souviens de débats que l'on a eus avec André Labarrère, ici à cette place, dans lesquels il expliquait que oui, il fallait défendre mordicus et faire rêver les gens autour de l'avenir de cette ville. Il disait - c'était un peu « upgrader », comme on dit en béarnais - il disait : « Pau sera la Florence du XXI^{ème} siècle. » Oui, bien, en tout cas ce n'est pas si loin. Et donc...

M. MARBOT :

Il ne le disait pas sur le commerce...

M. le Maire :

Pardon ?

M. MARBOT :

Il ne le disait pas à propos du commerce.

M. le Maire :

Il le disait en particulier à propos du commerce.

M. MARBOT :

Non, il le disait à propos de la fibre.

M. le Maire :

Oui, la fibre que nous avons définie ensemble, lui et moi, donc. J'en prends ma part, mais son idée à lui, c'était de faire briller la ville au plus haut. Et il avait raison. Et dans l'opposition, jamais nous ne lui avons reproché cette espèce d'ambition portée, illustrée, poétisée. Il avait raison de faire cela. Et j'espère bien que nous, nous allons continuer et réussir à le faire.

Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Juste un mot, parce que l'intervention de Monsieur Chenevière m'a interpellée. D'abord, je pense que l'on ne peut pas reprocher de publier sur des pages Facebook des ouvertures de commerces, et ensuite dire que l'on est trop négatif. Parce que quand je dis on, ce n'est pas moi, mais en l'occurrence...

M. le Maire :

La contradiction directe.

M. MARBOT :

En l'occurrence, le reproche s'adressait à Madame Gibergues, et il est tout à fait envisageable que l'on souhaite le bonheur de cette ville et la porter haut dans les ambitions, tout en portant un regard objectif sur ce qu'est la situation. Parce que certes, il y a des ouvertures de commerces dans cette ville, mais il y a aussi des fermetures et il y a aussi des fermetures assez régulières.

M. le Maire :

Mais c'est normal !

M. MARBOT :

Mais je ne dis pas l'inverse, Monsieur le Maire, mais vous savez, on ne peut pas ne voir qu'une partie des choses.

M. le Maire :

Non, non, vous ne pouvez pas dire cela.

M. MARBOT :

Et surtout, on ne peut pas nous reprocher...

M. le Maire :

Monsieur Marbot, laissez-moi... Vous avez trois grandes chaînes de magasins nationales qui ont baissé le rideau et même plus de trois. On parlait de Burton à midi, ce n'est pas une fermeture paloise, c'est la fermeture d'une chaîne nationale. Et vous prenez Gap et vous prenez toujours Monsieur Ohayon. Vous prenez Gap, vous prenez Go Sport, Camaïeu, toutes ces enseignes-là, ce ne sont pas des fermetures paloises. Ce sont les conséquences sur notre ville, comme sur toutes les villes qui avaient des enseignes de cet ordre, d'une crise nationale et de mauvaise gestion, parce qu'il y en a quelques-unes qui marchent assez bien. Donc oui, c'est une difficulté. Personne ne peut prétendre que le climat est favorable. Et c'est la raison pour laquelle nous nous battons et nous nous engageons. Et oui, nous faisons rêver. J'assume que c'est une de nos missions de faire rêver les gens, de leur faire espérer un avenir différent de celui que nous avons. On l'a montré avec le Foirail, on l'a montré avec les Halles, on l'a montré avec l'école des Arts, on l'a montré avec les deux stades, avec les résultats que vous savez. On l'a montré avec l'Élan Béarnais. Eh oui, je suis très content que l'on ait sauvé l'Élan Béarnais, qui devrait être aujourd'hui liquidé. Je signale au passage que j'ai repris les projets, que j'ai retiré la volonté de projets immobiliers à côté du Palais des sports. Et cela, c'est nous qui l'avons fait. Et cela n'a pas été si facile, n'est-ce pas ? Bon ! Et je suis très content que Monsieur Berbinau, qui est un remarquable entrepreneur, créateur d'entreprises, ait pris le destin du club en main. Et j'espère qu'il remontera. Peut-être pas cette année. Mais lorsque la Section Paloise est descendue, avec notre ami regretté André Lestorte, elle est remontée. Quatre ou cinq, ou six ans après, elle est remontée. J'espère que l'on fera cela.

M. MARBOT :

Juste, Monsieur le Maire, je n'avais pas tout à fait terminé ma réponse, et d'ailleurs, la deuxième partie de ma réponse concernait exactement ce que vous dites, avant de botter en touche. D'abord, justement, si les fermetures qui concernent notre centre-ville sont des chaînes nationales, c'est bien la preuve que nous avons besoin de développer du commerce indépendant. Et c'est un contresens de dire que les franchises sont exploitées par des commerçants locaux, et donc, vous développez le commerce local. Parce que en réalité, ce qui peut affecter ces franchises – moi, je ne dis pas qu'il ne faut pas de franchises, évidemment au pluriel - et évidemment, il faut un certain nombre de franchises dans cette ville, dont certaines locomotives. Mais on ne peut pas tout miser sur les franchises parce que justement, ces franchises-là sont soumises à des politiques nationales qui parfois entraînent la fermeture malgré nous.

Et l'attractivité d'un centre-ville, aujourd'hui, elle se fait sur du commerce indépendant. C'est un contresens de croire que le commerce local est une franchise exploitée par un local. Ce n'est pas une réponse satisfaisante. Et donc, ce que nous vous disons, c'est que plutôt que d'aller chercher toujours plus de franchises, peut être que nous aurions intérêt collectivement à développer les commerces indépendants et les commerces indépendants qui, eux, ne sont pas soumis à des conjonctures et des politiques d'enseignes nationales.

M. le Maire :

Est-ce que vous nous en avez apporté un ? Un ?

M. MARBOT :

Non, moi, je n'ai pas...

M. le Maire :

Très bien.

M. MARBOT :

Mais donnez-moi la responsabilité, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Non, mais...

M. MARBOT :

Je serais ravi de vous démontrer ce que je suis capable de faire.

M. le Maire :

Est-ce que nous avons jamais refusé un commerce indépendant ?

M. MARBOT :

Non, mais en fait, la question n'est pas...

M. le Maire :

N'essayez pas de vous...

M. MARBOT :

Non, mais le débat est toujours le même, c'est-à-dire que ce que nous vous reprochons, en tout cas, ce qui pour nous pose question, c'est l'absence de stratégie globale. Vous nous avez toujours dit : « Ma stratégie, elle est très claire, nous en avons une, c'est développer tous azimuts. » Moi, je pense que le développement tous azimuts, parce qu'il n'a pas d'identité lisible et parce qu'il n'a pas de colonne vertébrale identifiable, est une perte de temps et d'énergie. Et des villes comme Bayonne, certes, sont des villes saisonnières, etc., mais ont développé...

M. le Maire :

C'est la Côte basque.

M. MARBOT :

Oui, mais Bayonne n'est pas Biarritz, et Bayonne n'est pas Saint-Jean-de-Luz non plus.

M. le Maire :

Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, c'est comme ça, c'est la Côte basque.

M. MARBOT :

Mais d'autres villes ont développé une stratégie qui permet de donner une identité commerciale à leur centre-ville, et c'est ce que vous ne faites pas, et c'est là que c'est dommage. Parce que effectivement, personne ne dit que vous ne faites aucun effort et que vous ne faites rien, mais ces efforts sont dilués...

M. le Maire :

Moi, je donne des chiffres précis...

M. MARBOT :

...dans une stratégie tous azimuts qui ne porte pas ses fruits.

M. le Maire :

Je donne des chiffres précis, mais si vous avez des idées, je suis prêt à les prendre parce que je ne comprends même pas, en fait, ce que vous avez en tête.

M. MARBOT :

Je ne suis pas surpris que vous ne compreniez pas, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Je sais bien que chacun a les limites qui sont les siennes.

Moi, je vous donne des chiffres précis qui devraient mettre un terme au débat : entre mars 2023 et mars 2024, le chiffre précis pour notre ville, c'est 164 ouvertures et 123 fermetures ; différentiel : 41 commerces de gain, 41 ouvertures de gain entre mars 2023 et mars 2024.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Et après, vous dites « non, pas de franchises ».

Vous venez de plaider pendant des heures pour les Galeries Lafayette. Ce n'est pas une franchise ? Ce n'est pas une marque commerciale ?

M. MARBOT :

Je n'ai pas dit pas de franchises.

M. le Maire :

Eh bien, si, vous l'avez fait, sur Starbucks, dont vous prétendiez que c'était l'horreur absolue du capitalisme qui s'installait dans cette ville. On a un peu de mémoire. Eh bien, vous l'avez fait, vous avez organisé... Bon ! Sur Starbucks, est-ce que cela nous aide ?

M. MARBOT :

On peut penser que 40 000 € à Starbucks, c'est peut-être un peu trop pour ce type de commerce.

M. le Maire :

Mais est-ce que Starbucks au centre-ville...

M. MARBOT :

Cela ne veut pas dire pour autant que ce sont d'affreux capitalistes.

M. le Maire :

Est-ce que Starbucks au centre-ville nous aide, ou est-ce que cela nous nuit ?

M. MARBOT :

Non.

M. le Maire :

Je veux que l'on s'arrête parce que Monsieur Marbot vient de dire quelque chose de très important.

M. MARBOT :

Et je n'ai jamais dit l'inverse, Monsieur le Maire, contrairement à ce que vous prétendez. Je prétends en revanche que 40 000 € n'étaient pas nécessaires.

M. le Maire :

Oui, probablement. Mais quand même, vous ne pouvez pas dire « parce que c'est vous, on ne vous donne rien », alors que le règlement, les règles pour tout le monde sont absolument les mêmes, quel que soit le commerce.

Vous venez de dire quelque chose de très important que je veux souligner. Vous dites oui, Starbucks, cela nous aide. Eh bien, vous dites que l'on n'a pas de politique. Voilà le résultat d'une politique : c'est que 41 commerces de plus sont ouverts en une année. Pour le reste, il y a, comme j'ai dit en béarnais, du turnover. Bien sûr, il y a des commerces qui ferment et des commerces qui ouvrent. Il y a des chaînes qui ferment et qui baissent le rideau.

Madame Bussy...

On va s'arrêter là, après.

Mme BUSSY :

Oui, juste deux mots sur Starbucks. Ce que l'on vous disait à l'époque, c'était que 40 000 €, c'était beaucoup comparé aux 50 000 € d'augmentation du prix des cantines en pleine inflation et en pleine crise pour les Palois et les Paloises, que la ville n'a pas endossés. C'était le « deux poids, deux mesures » à cet égard. Et Starbucks n'avait pas besoin de 40 000 €, alors que les Palois et les Paloises, par contre, sont en difficulté liée à l'inflation. Depuis, cela s'est encore accru, et le problème, il est réel.

M. le Maire :

Cela ne s'est pas accru, cela a diminué.

Mme BUSSY :

Non, le prix de la cantine peut-être, par contre, l'inflation, la crise, la paupérisation, elle est réelle.

M. le Maire :

Ah ! Pas le prix de la cantine. Les salaires et les retraites ont augmenté plus que l'inflation comme cela. Ce sont les chiffres de l'INSEE, ce ne sont pas les miens.

Mme BUSSY :

Oui, enfin on vous disait que la fréquentation des Restos du Cœur n'était pas en baisse, elle.

M. le Maire :

Monsieur Cilgi...

M. CILGI :

En tout cas, sur un plan politique, entre donner 40 000 € à Starbucks et donner 50 000 €, trouver 50 000 € pour éviter l'augmentation des prix de cantine, notre choix aurait été vite fait. On aurait refusé de donner 40 000 € à Starbucks.

M. le Maire :

Très bien.

Monsieur Cilgi, excusez-moi...

M. CILGI :

Bref !

Monsieur Bayrou, permettez-moi juste de finir avant de passer aux délibérations.

J'aimerais revenir sur un point que vous avez abordé dès le début de ce conseil par rapport à la démission de Monsieur Dartigolles. C'est vrai que Monsieur Dartigolles a démissionné, ce qui fait qu'un membre de l'opposition qui se trouve dans la liste, va siéger au conseil. Un nouveau membre va siéger au conseil municipal. En revanche, au conseil communautaire, sur le plan du droit, je parle, un membre de votre majorité va passer au conseil communautaire. Il nous semble, il me semble que sur le plan du droit, vous avez peut-être raison, mais il me semble que sur le plan moral, votre membre devrait refuser de siéger au conseil communautaire.

Voilà, si je me suis fait bien comprendre.

M. le Maire :

Je ne comprends pas bien ce que vous dites parce que je ne vois pas pourquoi...

Intervention d'un élu précisant que « c'est un homme qui doit monter ».

Ah ! C'est une affaire de genre.

Madame Bussy sera d'accord avec nous, il se trouve que l'on ne peut pas remplacer Monsieur Dartigolles par une femme. C'est une question d'équilibre, d'équilibre de genre.

Monsieur Cilgi, avant de partir, permettez-moi de vous dire que vous avez dit quelque chose - c'est une bêtise, mais je ne vous en accuse pas - d'énorme. Vous avez dit : « Vous envisagez de mettre entre 15 et 20 M€ sur les Galeries Lafayette, et cet argent serait beaucoup mieux placé pour aider les personnes en difficulté, les chômeurs », je ne sais pas quoi. Ce n'est pas possible. Il y a une chose qu'il faut apprendre quand on vient dans ces assemblées, c'est qu'il y a deux colonnes dans notre budget : il y a le fonctionnement d'un côté, d'où relèvent les aides dont nous parlons ; il y a l'investissement de l'autre. Quelquefois, il y a beaucoup de gens qui ne comprennent pas, y compris dans les hautes sphères. L'un n'est pas interchangeable avec l'autre. J'ai plaidé cela sur une radio ce matin. L'investissement et le fonctionnement, ce n'est pas le même budget. En revanche, la capacité d'investissement dépend du fonctionnement. Elle dépend de notre capacité à dégager des excédents, à faire en sorte que l'on soit, entre guillemets, très mauvais mot, « bénéficiaires ». Si nous dégageons des excédents, nous pouvons investir, mais on ne peut pas se servir de l'argent de l'investissement pour du fonctionnement.

Monsieur Bartoloméo...

M. BARTOLOMEO :

Juste un aparté, Monsieur le Maire, c'est que l'on peut quand même légitimement s'interroger sur la politique qui est menée, très fréquemment, un peu partout, d'investissement public et de bénéfices privés, tout simplement.

M. le Maire :

Oui, ce n'est pas fait chez nous, cela.

Monsieur Pérès...

M. PERES :

Oui, je voulais répondre à Monsieur Marbot qui dit que nous n'avons pas de stratégie. On a une stratégie tous azimuts, je crois que c'est l'expression que vous avez utilisée.

Ce que nous disons, et que je rappelle assez souvent, c'est que en fait, notre stratégie sur le plan de l'aide au développement économique, notre stratégie emprunte deux axes. Oui, il y a un axe d'attractivité générale et qui est très important. C'est tout ce que nous avons essayé de faire en centre-ville sur les nouveaux équipements, sur tout ce que nous avons fait : les Halles, le Foirail, etc. C'est très important, l'attractivité générale. D'abord pour ceux qui y habitent, c'est plus agréable, et puis pour tous ceux qui peuvent venir s'y installer, s'investir. Et cela, c'est une politique que nous conduisons depuis plusieurs années.

Il y a un deuxième axe qu'il ne faut pas oublier et que nous faisons, dont nous parlons : c'est l'aide directe, l'aide au développement économique, l'aide à la rénovation des commerces, et l'axe général qui est indispensable. Si vous n'avez pas d'attractivité générale, c'est-à-dire si les gens n'ont pas envie de venir ou d'investir dans un commerce, ils ne le feront pas s'ils ne sentent pas, effectivement, qu'il y a un développement, qu'il y a un projet, qu'il y a une ambition.

M. le Maire :

Et le fait que Pau soit en tête dans tous les classements de tous les grands organes de presse, pour la qualité de la vie, pour la qualité de la vie étudiante, dans le top trois ou dans le top cinq, et que l'on ait gagné presque 1 500 habitants, tout cela...

M. PERES :

Et donc on complète avec des aides directement accessibles.

Je ne sais pas si c'est le moment, mais j'ai entendu parler de l'Élan Béarnais.

M. le Maire :

Peut-être, on le fera après parce que cela va me permettre de faire l'appel et d'entrer dans l'ordre du jour.

M. MARBOT :

Moi, je n'ai pas fini la chronique, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Pardon ?

M. MARBOT :

Je n'avais pas fini la chronique, si vous permettez que l'on aborde deux ou trois sujets avant de commencer l'ordre du jour.

M. le Maire :

Oui.

Il est 20 h, n'est-ce pas ? Cela fait deux heures...

M. MARBOT :

Je vais sélectionner un sujet.

M. le Maire :

Très bien, un.

M. MARBOT :

On a appris par un article du journal Libération du 1^{er} février dernier, qu'un certain nombre d'enseignants et d'élèves de l'ensemble scolaire Immaculée Conception dénonçaient des dérives de l'établissement et notamment, le non-respect de certains éléments du contrat qui lie cet établissement scolaire à l'État, comme :

- la conférence obligatoire imposée aux élèves de Monseigneur Aillet ;
- la venue d'un historien, pour le coup, assez contestable, qui prône la thèse du génocide vendéen, thèse qui est battue en brèche par ailleurs et partout ;
- le catéchisme obligatoire pendant les heures de cours qui, jusqu'à il y a quelques temps, faisait partie de la notation ;
- la bénédiction des cartables ;
- les confessions pendant les heures de cours.

Pardon d'égrener ce genre de dérives de l'établissement, mais ce sont des...

M. le Maire :

Comment ?

M. MARBOT :

La bénédiction des cartables est interdite, effectivement.

Intervention inaudible.

M. le Maire :

S'il vous plaît, s'il vous plaît, pas de débats interpersonnels.

M. MARBOT :

Non, non, mais on peut parler de cela très sereinement, parce que moi, je suis parfaitement pour la liberté religieuse et la laïcité. Mais ces établissements sont sous contrat d'association avec l'État, et à partir du moment où ils sont sous contrat d'association avec l'État, ils ont un certain nombre d'obligations à respecter. Et vraisemblablement, et d'ailleurs, je ne mets pas l'ensemble des établissements privés, ni même privés catholiques de la ville et de l'agglomération dans le même sac, mais en revanche, celui-ci a été pointé par des membres de la communauté éducative, c'est-à-dire enseignants et parents, pour accepter un certain nombre de dérives. La presse a appelé cela des coups de canif au contrat, mais c'est effectivement un certain nombre de non-respects ou de non-conformités par rapport au contrat qui les lie à l'État. À tel point que le rectorat a décidé une inspection, dans les prochains jours ou semaines, avec pas moins de dix inspecteurs, d'après ce que l'on m'a dit, ce qui n'est pas rien pour un rectorat et comme équipe d'inspecteurs à mobiliser. Le Conseil départemental, lui-même, a suspendu une partie de sa subvention à cet établissement en attendant les résultats de l'inspection du rectorat. Nous-mêmes, nous participons à la vie de l'école primaire élémentaire par l'intermédiaire du forfait scolaire, qui est une dépense obligatoire, je ne l'ignore pas, des collectivités vis-à-vis des établissements sous contrat. Mais encore faut-il qu'il soit démontré que ces établissements respectent le contrat.

Et donc, moi, Monsieur le Maire, je souhaiterais que vous suspendiez, à titre conservatoire, le versement du forfait scolaire à l'école Saint-François d'Assise, en attendant le résultat de l'inspection du rectorat et en attendant ce que dira le rectorat. Si le rectorat estime qu'il n'y a pas de violation de contrat, parfait. Et il est tout à fait logique que la ville reprenne le versement du forfait scolaire.

En revanche, s'il y a des violations aussi graves que celles qui sont prétendues - et je mesure mes mots, ce sont des violations graves, y compris de discrimination vis-à-vis de certaines autres religions ou communautés - eh bien, à ce moment-là, nous n'avons plus l'obligation d'aider cet établissement. Et donc, je souhaiterais que l'on puisse suspendre le versement du forfait scolaire en attendant les résultats de l'inspection du rectorat.

M. le Maire :

Merci de votre question, Monsieur Marbot, je vais vous répondre des choses très simples et pour moi très personnellement sensibles. J'ai été ministre de l'Éducation Nationale pendant de nombreuses années. C'est un des secteurs de la vie de la Nation qui m'intéresse le plus, que je trouve le plus sensible. J'ai été ministre de l'Éducation Nationale alors que tout le monde sait que je suis croyant et même pratiquant et tout le monde sait que je suis profondément attaché à la laïcité. Je suis profondément attaché à la laïcité à partir d'une conviction de fond chez moi, c'est que pour vivre ensemble, il faut une règle. Et cette règle, elle commence à partir de l'énoncé suivant : « la loi protège la foi, mais la foi ne fait pas la loi », ce qui pour moi résout toutes les questions. Et donc, en effet, le contrat oblige au respect d'un certain nombre de règles. Par exemple, vous ne pouvez pas trier les élèves en fonction de leur religion, vous ne pouvez pas les trier en fonction de leur pratique. Et si vous faites cela, alors, vous êtes engagé dans tout à fait autre chose, que je considère, moi, que je considérerais, si c'était vrai, comme une dérive. L'obligation de laïcité s'impose de la même manière aux établissements publics et aux établissements sous contrat, de la même manière, avec les mêmes règles.

Et donc, moi, je ne sais pas du tout ce qui s'est passé. Comme vous sentez, il y a des sensibilités dans tout cela, et je pense que vous arrivez à voir qu'il peut y avoir des différences dans les sensibilités. Mais c'est parfaitement clair. Le ministère de l'Éducation Nationale vérifiera, va vérifier, que les règles de la laïcité sont respectées. Si elles ne le sont pas, eh bien, il y aura évidemment des décisions prises.

Deuxièmement, quand vous avez tout à fait justement dit que cette école primaire s'appelait Saint-François d'Assise, ce n'est pas l'établissement que vous avez évoqué et nommé au début. Il y a une indépendance, même s'il y a des proximités. Et donc, pour moi, je n'ai entendu parler d'aucune atteinte à l'école primaire Saint-François d'Assise, aucune atteinte. Et donc, je n'étendrai pas le soupçon ou les accusations qui sont portées sur l'établissement d'enseignement secondaire, je ne l'étendrai pas à l'école primaire parce que ce serait, alors là, porter atteinte aux parents - forfait scolaire - et porter atteinte aux enfants, et déclencher sur une école primaire une polémique dont je pense que tout le monde sent qu'elle est déplacée pour des enfants qui sont au cours élémentaire, au cours moyen. Et donc, non, je ne suspendrai pas, parce que ce serait un manquement aux principes. Et je tiens à défendre les principes chez les uns comme chez les autres.

La laïcité, c'est infiniment précieux. Je m'exprime assez souvent. Je me suis exprimé encore ce week-end sur ce sujet. Cela consiste à quoi ? Cela consiste à quitter le temps où l'on considérait qu'il était légitime d'imposer sa conviction aux autres, d'imposer, d'obliger les autres et Dieu sait qu'il y a eu des croisades et qu'aujourd'hui, il y a encore beaucoup, beaucoup de manquements aux droits de l'Homme pour imposer sa religion aux autres. Je suis infiniment honoré que cet homme-là de chez nous, Henri IV... Et j'ai, comme vous le savez, écrit beaucoup de livres sur ce sujet précisément, de la tolérance d'abord, puis de la compréhension mutuelle, puis de la laïcité. Cet homme-là, de chez nous, a fait faire à la France un pas de géant dans la reconnaissance du pluralisme, l'égalité de droits, même si l'on a des convictions et des religions différentes. C'est quelqu'un de chez nous, et je pense que spécialement dans cette ville, nous devons être attachés à cette dimension de compréhension mutuelle. Si nous ne le sommes pas, nous manquons à notre vocation, à notre mission et à nos principes, ce que je ne ferai pas.

Et je suis absolument certain que la réponse sera apportée, qui tranquilliserait tout le monde sur ce sujet.

Bon, on peut mettre fin à la chronique...

M. BARTOLOMEO :

Oui, quelques mots, s'il vous plaît.

M. le Maire :

Oui.

M. BARTOLOMEO :

C'est un sujet qui m'est particulièrement cher, parce que je suis issu d'une famille traditionaliste chrétienne, et les propos véhiculés par les franges extrémistes du catholicisme dont fait partie Monsieur Aillet m'ont fait quitter une église, voilà.

Et il en est des extrémismes et des fanatismes dans toutes les religions. Il y a des communautaristes, il y a des fous, il y a des gens qui ont un discours humaniste et d'autres qui ont un discours sectaire. Et on peut toujours s'interroger sur ces discours sectaires et dénoncer quand même les propos de certains. Moi, j'ai entendu des propos contre les homosexuels. C'est ce qui m'a fait quitter une église et c'est Monsieur Aillet qui véhiculait ce genre de propos.

Je l'appelais Monsieur Aillet parce que pour moi, il n'a pas l'honorabilité suffisante pour être appelé Monseigneur. Voilà, tout simplement. On a les Frères musulmans d'un côté et on a ce genre d'obédience dans nos églises d'un autre côté. En tout cas, ce n'est pas un sujet d'ordre polémique, et que vous rameniez le fabuleux Henri IV au milieu de ce sujet, c'est quelque chose qui nous honore tous et dont je suis moi-même très fier.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Monsieur Bartoloméo.

Oui ?

M. DAVAN :

Oui, je souhaiterais juste intervenir et rebondir sur les propos de Monsieur Marbot et notamment sur la charge qui a été faite sur l'établissement scolaire, de manière à amener quand même deux points qui n'ont pas été relevés par la presse, notamment le premier qui est l'inspection de 2017, qui a eu lieu dans l'établissement scolaire, où les mesures correctives ont été apportées ; une explication extérieure qui a été demandée aussi, le 19 juin 2023, qui a été faite et qui n'a rapporté aucune problématique ; et les faits dont vous parlez, qui datent de l'inspection de 2021, notamment les notes de catéchisme, ont été enlevées immédiatement après la demande de la rectrice. Donc, l'établissement scolaire a toujours répondu en demande favorable, dès qu'il y avait quelque chose.

Ces trois rapports sont à disposition auprès de l'établissement scolaire, s'il y en a qui veulent faire leur propre avis. Donc derrière, il y a aussi une charge qui a été faite sur l'établissement, et vous, vous en relevez aujourd'hui. Je pense qu'il faudra attendre, effectivement, des éclaircissements, et cela ne sert à rien de continuer à faire ce travail de charge, puisque l'on voit derrière un article qui a eu lieu quelques jours après, qui a encensé l'établissement scolaire sur les résultats au niveau national.

M. le Maire :

Bon, on ne va pas s'étendre sur ce sujet.

Mme CAMELOT :

Juste une seconde, Monsieur le Maire, une précision par rapport à ce qui a été dit sur l'agglomération, s'il vous plaît. En fait, la problématique n'est pas de « un homme et une femme ». La problématique, c'est qu'avec le départ de Monsieur Dartigolles, c'est Monsieur Jubier qui devrait être passé à l'agglomération.

Or, ce que nous voulons dire, c'est que Monsieur Jubier n'étant plus dans notre groupe d'opposition, même si légalement, c'est à lui, effectivement, de siéger à l'agglomération, nous vous demandons de prendre en compte que moralement, il s'agirait que ce soit un conseiller municipal de l'opposition qui siège à l'agglomération à la place d'Olivier Dartigolles et non un conseiller municipal de la majorité.

Merci Monsieur.

M. le Maire :

Oui, alors là, j'ai du mal et Dieu sait que j'aime le pluralisme, mais on n'est pas élu sur une étiquette. Alors je ne sais pas qui doit monter, est-ce que c'est Monsieur Jubier ou est-ce que c'est, me dit-on, quelqu'un qui s'appelle Monsieur Lamasse ? Mais il n'est pas conseiller, donc, c'est une erreur assez grave.

Intervention inaudible.

Non, non, parce que c'est garçon-fille. Bon, en tout cas, non pas la vengeance, mais la mémoire étant un plat qui se mange froid, je veux rappeler un débat que nous avons eu ici, Martine Lignières étant maire. Parce que normalement, nous considérons que la représentation devait être proportionnelle, et on nous a offert deux sièges, alors que, proportionnelle, on aurait dû en avoir quatre.

M. MARBOT :

Je m'en rappelle, mais la loi a changé depuis.

M. le Maire :

La loi a changé, mais les principes, non. Et nous avons donc tranché cette question en refusant de siéger. Et je vous invite à réfléchir à cette option. Ma foi...

M. MARBOT :

Vous invitez Laurent Jubier à réfléchir à cette question.

M. le Maire :

Elle est aussi honorable que les autres. Vous pouvez renoncer à siéger en signe de rétorsion. Nous l'avons fait et cela ne nous a pas porté malheur. Réfléchissez à cela.

Bon, merci.

Nous passons à l'appel.

M. CILGI :

Le rôle d'un élu aussi, c'est de porter les doléances des citoyens, des concitoyens. Oui mais bon, je suis d'accord, mais en tout cas, on parlait de l'école. Mais mon propos n'est pas aussi grave que ce que Monsieur Marbot a relevé. En tout cas, je le porte à la connaissance. Mais vous en avez connaissance, Monsieur Bayrou. C'est que l'école Lapuyade, qui est le plus grand groupe scolaire de Pau, d'après la décision de la commission du 5 mars, le rectorat a décidé de fermer une classe. Ce qui va impliquer des problématiques dans cette école-là, qui n'a pas le statut de REP. Je veux dire par là, où il n'y a pas d'obligation de limiter le nombre d'élèves dans les classes. Donc, elle doit accueillir tout le monde dans l'année en cours. Et donc, je porte ici le souhait des parents d'élèves d'alerter le conseil municipal qu'une classe va fermer à la rentrée 2024. Je sais que la mairie fait ce qu'il faut, mais en tant qu'élus, je me dois aussi de porter encore une fois cette parole pour alerter la majorité sur cette situation-là.

M. le Maire :

Eh bien, je retiens votre phrase, que Madame Marteel va illustrer, quand vous avez dit, je répète et j'ouvre les guillemets, pour que tout le monde l'entende, c'est : « Je sais que la mairie fait ce qu'il faut dans cette circonstance. » C'est votre phrase.

M. CILGI :

Oui.

M. le Maire :

Et donc, je vous la crédite.

M. CILGI :

Merci, Monsieur Bayrou.

M. le Maire :

Madame Marteel...

M. CILGI :

J'espère que vous en tiendrez compte.

Mme MARTEEL :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues.

Alors, juste pour rappeler, ce n'est pas le rectorat qui prend cette décision, mais c'est l'Inspection d'académie. Et effectivement, on a été alertés par rapport à la situation, non pas simplement de l'école Lapuyade, mais de deux autres écoles paloises sur des fermetures qui ont été actées lors de la commission du 5 mars.

Effectivement, comme vous l'avez dit, c'est une école qui accueille tout le monde. Nous avons bien conscience des difficultés qui sont liées à cette école, plus particulièrement, donc, l'école Lapuyade. Et actuellement, avec Monsieur le Maire, nous avons pris attache avec l'Inspecteur d'académie de manière à voir comment faire évoluer la situation de cette école. Et je suis aussi en lien, de manière très importante, avec les parents d'élèves et les inspecteurs de circonscription.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Je rappelle que nous avons la chance, et c'est aussi le résultat d'une politique, d'avoir une ville dans laquelle la population scolaire a, jusqu'à maintenant, augmenté chaque année, alors qu'elle s'effondre partout ailleurs. Ce qui est aussi un signe d'attractivité.

Je vais faire l'appel, et il n'est que 20 h 18, donc tout va bien.

Intervention inaudible.

Ça c'est possible. Je ne vous empêche jamais d'accélérer.

Merci beaucoup.

1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Maire :

Vous avez vu le compte-rendu des décisions prises en application de notre ami l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il n'y a pas de observations.

Le conseil municipal prend acte des décisions.

M. le Maire :

Jean-Louis Pérès, cession d'une emprise foncière au Centre Bosquet.

2 - CENTRE BOSQUET : CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE ISSUE DE LA PARCELLE CP N°775 A L'ASSOCIATION SYNDICALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER COMPLEXE POUR LA RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, il s'agit de vendre au groupe Essor qui, comme vous le savez, est depuis 2021 propriétaire du centre commercial Bosquet, une emprise de 309 m² évaluée par les domaines à 1 €.

Compte-tenu que ce projet de restructuration est d'intérêt général, on a proposé de le vendre à l'euro symbolique.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Centre Bosquet, cession d'empiétements à la société ESSOR.

3 - CENTRE BOSQUET : CESSIION D'EMPIETEMENTS A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES DU BOSQUET D'ESPAGNE POUR LA RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Donc le même sujet, si vous voulez, et donc, des empiétements d'une superficie de 226 m² que nous proposons, là aussi, compte-tenu du caractère de l'intérêt général du projet, vendre à l'euro symbolique.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Ilot Guynemer.

4 - ILOT GUYNEMER : AUTORISATION DE LA CESSIION DIRECTE D'UN TERRAIN PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL BEARN PYRENEES AU COMITE OUVRIER DU LOGEMENT

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, il nous est demandé, effectivement, d'autoriser l'Établissement Public Foncier Local qui avait acquis pour notre compte deux parcelles à la rue Guynemer. C'est dans le projet de la rénovation de cet îlot Guynemer. Donc, l'Établissement foncier a assuré tous les travaux d'à peu près 170 000 € et a accordé un fonds friches, ce que l'on appelle un fonds friches, c'est-à-dire une minoration du prix de la moitié.

Autrement dit, cette opération a pour but de rendre l'achat moins important pour le Collectif ouvriers du logement, et donc, de leur faciliter leur propre projet. Donc, le prix de vente sera minoré et sera porté à 84 000 €, d'où l'intérêt, effectivement, d'avoir un établissement foncier qui aide à certaines opérations.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Avenue du Stade nautique, rapport très important autour de la villa « Beit-Rahat », et c'est le début d'une opération.

5 - AVENUE DU STADE NAUTIQUE - VILLA "BEIT-RAHAT" .

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Exactement.

C'est le début d'une opération - vous vous rappelez sans doute - que l'on avait présentée en 2021, quelque chose comme cela, je pense, effectivement, la même opération. Il s'agissait à ce moment-là de faire en sorte que la ville, propriétaire de cette Villa « Beit-Rahat », qui est d'ailleurs sur un site exceptionnel, vende à la communauté d'agglomération, laquelle communauté d'agglomération ayant acquis cette villa, devait faire un échange avec l'indivision Heid pour acquérir des parcelles, quasiment 20 hectares.

Alors, cela a été long parce que souvent, les affaires dans une indivision ne sont pas nécessairement simples. Aujourd'hui, il nous est demandé de retirer la délibération que l'on avait prise il y a deux ans, c'est-à-dire la vente à la communauté d'agglomération. Et nous allons rester, nous, ville de Pau, propriétaires, momentanément, de cette villa. Et ensuite, nous allons lancer incessamment, sous peu, Monsieur le Maire, un appel à projet pour réhabiliter cette villa.

Ce soir, nous retirons le projet, et jeudi prochain, la communauté d'agglomération, directement, pourra acquérir les parcelles envisagées. Donc, si vous voulez, c'est une opération qui enfin se dénoue, qui est extrêmement importante pour le projet et le programme des « Rives du Gave » et qui a été présentée il y a quelques semaines au public, et qui est un très bon projet, puisque là, l'agglomération va acquérir 19 hectares d'un seul coup à des prix effectivement très modestes, puisque le prix global total est de 470 000 €.

Enfin, nous arrivons à avancer de manière très importante dans ce projet « Rives du Gave », dont l'essentiel aujourd'hui est la maîtrise foncière.

M. le Maire :

Ce sont les prémices d'un rapport, d'une opération essentielle que nous avons mis des années à conclure et qui est si importante pour la ville, puisque nous allons prendre la maîtrise foncière. Et j'ai une pensée pour Jean-Paul Brin qui était à la naissance de cette opération. Nous allons prendre la maîtrise foncière de 19 hectares dans le quartier des « Rives du Gave » pour un prix qui est, en effet, tout à fait raisonnable et sérieux. Et de surcroît, nous récupérons la Villa « Beit-Rahat » sur laquelle nous allons faire un appel à projet pour savoir quelles sont les opérations de promotion que l'on peut y faire. Mais c'est évidemment un dossier essentiel pour l'avenir de la ville, dont nous avons ici l'ouverture.

Qui est d'avis de l'adopter ?

M. MARBOT :

Juste une question, Monsieur le Maire, assez benoîte. Du coup, la mutation de la ville à l'agglomération n'avait pas été réalisée, de la villa ?

M. le Maire :

Non, non, non...

M. MARBOT :

Elle a été suspendue ?

M. le Maire :

On attendait puisque...

M. PERES :

Cela n'avait de sens que si...

M. le Maire :

Vous avez compris que les 19 hectares, les propriétaires souhaitaient qu'ils fassent l'objet d'un échange avec la Villa « Beit-Rahat ». Et on avait dit oui, pourquoi pas ? Et puis, ils ont changé d'avis en cours de route, dans des péripéties que tout le monde peut imaginer. Cette opération avait été retardée par des gens qui prétendaient que le terrain ne valait pas ce qu'il valait, enfin... Ce sont des espèces de...

M. MARBOT :

De vérifications nécessaires...

M. le Maire :

Oui, de vérifications nécessaires. Cela nous a quand même fait perdre trois ans. Bon, nous réussissons à rattraper un retard très important, et j'espère que cette villa magnifique, qui était magnifique, qui est dans un état catastrophique, pourra faire l'objet d'un programme qui vaut la peine. Parce que c'est tout cela, ce sont des points marquants pour le quartier.

Qui est d'avis d'adopter ? Qui s'abstient ?

Levez bien les mains que l'on voit.

Unanimité, si je ne me trompe pas.

Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, travaux de mise en sécurité des églises Saint-Joseph et Notre-Dame.

6 - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES EGLISES SAINT-JOSEPH ET NOTRE-DAME - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, très bien. Chacun connaît les termes de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État, selon laquelle, effectivement, les associations culturelles ne peuvent pas recevoir de subventions de l'État ni des collectivités territoriales. Cela, c'était la loi. Il y a eu ensuite un certain nombre d'autres lois qui ont permis des atténuations.

Et aujourd'hui, les associations culturelles propriétaires d'édifices affectés aux cultes publics peuvent recevoir des subventions pour des travaux délimités. Pour résumer, ce sont essentiellement des travaux de sécurité. Et une circulaire, même plus récente, ministérielle, du 29 juillet 2011, a rappelé que ces réparations doivent exclusivement porter sur des travaux nécessaires à la conservation de l'édifice, c'est-à-dire, par exemple, la mise en sécurité ou le maintien hors d'eau. Ce qui exclut, effectivement, des améliorations ou des agrandissements, ou des embellissements. C'est le cas pour ces deux églises qui sont bien connues à Pau. Pour Saint-Joseph, il s'agit notamment d'infiltrations et de fissures – il suffit d'aller voir - c'est quasiment sur tout le pourtour de l'église. Et pour Notre-Dame aussi, ce sont des éléments qui menacent de tomber, des fissures, et donc qui nécessitent des travaux de sécurisation pour des établissements culturels, certes, mais qui sont ouverts au public.

Alors, le total de ces travaux qui nous ont été présentés pour ces deux églises, est de 250 000 € TTC. Et nous les avons reçus, et nous en avons discuté avec eux, et nous proposons pour l'ensemble de ces deux églises, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 000 €. Une subvention, bien sûr, d'investissement.

Voilà ce qui est proposé.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Je mets aux voix le rapport. Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

La même chose pour le temple protestant.

7 - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU TEMPLE PROTESTANT : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, pour le temple protestant que tout le monde connaît, qui est au centre-ville, 21 rue Serviez. Il suffit d'ailleurs de passer devant pour savoir, effectivement, qu'il y a quand même beaucoup de dégradations, beaucoup d'infiltrations, on le voit. Certains éléments se sont déjà détachés, menacent de tomber. Il y a une question véritablement de sécurité, y compris pour les passants.

Donc, d'importants travaux de sécurité s'imposent pour cette association, qui est l'association du temple protestant, des investissements qui sont estimés à 290 000 €. Alors, là aussi, nous les avons rencontrés, nous avons discuté, et ils sont tout à fait satisfaits de ce que nous leur proposons.

Une subvention d'investissement aussi maximale de 50 000 € TTC.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rue Louis Blanc, alimentation en électricité, site Labat.

8 - RUE LOUIS BLANC- ALIMENTATION EN ELECTRICITE DU SITE DIT "LABAT"

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, voilà.

Eh bien, la société Enedis sollicite l'autorisation de poser des coffrets et d'implanter des câbles souterrains.

Nous sommes tout à fait d'accord.

M. le Maire :

Unanimité

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Les taux d'imposition.

9 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Alors, je résume cette situation. Il n'y a rien de nouveau par rapport...

M. le Maire :

En une phrase, cela suffit.

M. PERES :

Oui.

Deux, peut-être, si vous permettez, parce que bon... Non, il n'y a pas d'augmentation des taux. Cela avait été bien sûr indiqué et voté lors du budget de fin d'année dernière. Donc, les taux de taxe foncière, de taxe d'habitation sont les mêmes.

Ce qui est nouveau, et qui ne nous appartient pas, ce sont les bases, et les bases sont établies, comme vous le savez, par des services fiscaux de l'État. Ces bases sont conformes à ce que nous avons prévu, je répète, et ce n'est pas négligeable. L'évolution de la base de taxe foncière, c'est un peu plus de 4%, 4,1%. Mais bon, c'est ce qui était prévu aussi dans la loi de Finances, je résume. Donc, cela nous donne quand même des produits pour la taxe foncière de 58 M€.

Une chose particulière que je signale, c'est le coefficient correcteur. Vous savez ce que c'est, le coefficient correcteur ? C'est ce qui nous est donné parce que le transfert de la taxe foncière du département n'est pas suffisant pour nous redonner le niveau du produit fiscal de la taxe d'habitation, lorsque celle-ci existait. C'est très important, parce que là, l'évolution du coefficient correcteur est de 7,4% d'augmentation ; ce qui veut dire, d'ailleurs, en valeur absolue, si cela vous intéresse, le produit de ce coefficient correcteur augmente cette année de 1,5 M€. Donc, ce qui veut dire au total que nous sommes dans les prévisions que nous avons faites. Nous n'avons pas de mauvaises surprises, ce qui aurait pu arriver, et donc, c'est conforme à ce que nous avons présenté lors du budget.

M. le Maire :

Et donc, les taux n'augmenteront pas à Pau.

M. PERES :

Exactement.

Aucune augmentation des taux.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, l'Élan Béarnais, justement.

10 - SASP ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ - PROTOCOLE DE PAIEMENT DES ACTIONS AVEC LA SOCIETE GB ACTIV SPORTS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, rapidement, mais là c'est deux ou trois phrases. Parce que j'ai été étonné d'entendre certains propos tout à l'heure, mais enfin, liberté de propos est tout à fait respectée.

Aujourd'hui, il s'agit effectivement de régulariser la situation de la cession des actions.

Je voudrais rappeler deux choses simplement : fin 2019, la situation de ce club, qui était d'ailleurs sous forme de Société d'économie mixte, vous vous en rappelez, était extrêmement mauvaise, et sur le plan sportif, et sur le plan financier. La société était quasiment en cessation de paiement, et donc, était destinée à la relégation.

M. le Maire :

Pas seulement à la relégation, à la disparition des séries nationales de ce sport.

M. PERES :

Alors, qu'est-ce que nous avons fait ?

Parce que très attachés à ce club emblématique, pas que de Pau d'ailleurs, et même du Béarn, nous avons décidé de recapitaliser et nous avons procédé à une augmentation du capital souscrit - ville et agglomération, je parlais – de 600 000 €. Et non seulement nous avons fait cela, mais nous avons accordé une subvention exceptionnelle de 800 000 €.

Voilà ce que nous avons fait.

Nous avons fait une deuxième chose qui aurait dû être faite il y a bien longtemps. Je me rappelle, étant dans l'opposition depuis suffisamment de temps, pour dire qu'il fallait changer, que l'on ne pouvait pas, nous, collectivité locale, rester dans une société qui, même si elle était d'économie mixte, était une société...

M. le Maire :

Rester propriétaire du club !

M. PERES :

... mais que le sport professionnel devenait extrêmement nécessitant beaucoup de moyens financiers. Ce n'était pas notre vocation de rester ou de souscrire des augmentations de capital régulièrement.

Je vous rappelle, d'ailleurs, avant celle de 2019, il y avait dû y en avoir une en 2016 ou 2017. On ne pouvait pas continuer à combler les trous. C'était de l'argent public mal utilisé. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré qu'il fallait, effectivement, sortir de cette société et chercher des repreneurs privés, puisque ce sont des sociétés sportives, mais professionnelles. Ce sont des sociétés commerciales, ce sont des sociétés qui ont besoin de capitaux. Alors, une chose est de le dire, autre chose est de le faire, et on a cherché, effectivement, des repreneurs. Mais si on ne l'avait pas fait, le club aurait été relégué, plus que relégué, et nous n'en parlerions plus.

M. le Maire :

Il aurait disparu...

M. PERES :

Alors, après, effectivement, je termine, mais pour dire, donc, il faut chercher le repreneur. Le premier repreneur a acheté des actions, mais il ne les a pas payées. Le deuxième repreneur, c'est...

M. le Maire :

Ils ont mis un peu d'argent, quand même.

M. PERES :

Comment ?

M. le Maire :

Soyons justes, et Dieu sait que j'ai eu des reproches à faire. Ils ont mis de l'argent dans le club.

M. PERES :

Oui, ils ont mis de l'argent dans le club, mais ils n'ont pas payé la cession des actions, ce qui était le deuxième...

M. le Maire :

Oui, mais ils ont mis beaucoup plus que le prix des actions.

M. PERES :

Oui, d'accord.

Bon, le deuxième non plus. Et on se retrouve aujourd'hui. On a trouvé, vous avez trouvé, Monsieur le Maire, l'acquéreur, aujourd'hui, qui a acheté et qui me paraît beaucoup plus sérieux, effectivement...

M. le Maire :

Et béarnais.

M. PERES :

Et béarnais, et attaché, et au club, et à cette terre du Béarn, effectivement. Donc, nous avons discuté. Et alors, il reprend le club ou il a repris, mais c'est toujours le cas, dans des conditions difficiles, très difficiles sur le plan des résultats sportifs, très difficiles aussi sur le plan financier, parce qu'il y a beaucoup de sponsors qui se sont retirés. Il y a beaucoup moins de spectateurs globalement en tout cas. Donc, il y a beaucoup de recettes en moins et des difficultés financières certaines pour remonter ce club, et sur le plan sportif, et sur le plan financier. Alors, nous avons discuté avec eux parce que nous avons la volonté et l'obligation, et la détermination de faire en sorte que ces actions soient vraiment vendues, c'est-à-dire qu'elles soient aussi payées.

Alors, la somme de 800 000 €, c'était celle qui avait été posée sur la table parce qu'elle correspondait, non pas à la valeur des actions, d'ailleurs, elle correspondait à ce que nous avons mis en augmentation de capital et en subventions. La valeur des actions, aujourd'hui, de l'Élan Béarnais, à mon avis, elle serait bien moindre que la valeur des actions d'une société sportive professionnelle. Je ne sais pas ce que cela vaut si les résultats sportifs ne sont pas au rendez-vous. A mon avis, ils ne sont pas grand-chose. Enfin bref, nous nous sommes mis d'accord avec ce nouveau souhait de l'exploitant, le président de cette société, à 600 000 €, vendre les actions 600 000 €. Parce que je répète que 800 000 €, cela ne correspondait pas à une valeur des actions. On essayait de retrouver ce que nous avons engagé. Et 600 000 €, ce qui a été accepté, et compte tenu des difficultés financières, puisque la société, le club est encore en déficit significatif, on a accepté l'idée que je trouve convenable, d'échelonner ce remboursement sur six années. La société, et lui-même, le président, s'est engagé à ne pas réduire son capital et à avoir au moins une garantie à hauteur de la dette.

Voilà ce que l'on a essayé de faire correctement. Et ce que nous avons fait dans le passé pour aider ce club, je crois, a été déterminant.

M. le Maire :

Oui.

Moi, je veux dire, deux phrases.

La première, c'est que j'ai reconnaissance et estime pour l'investisseur qui a eu le courage amical de reprendre le club qui appartient à notre patrimoine. À mon jugement, c'est quelqu'un de très bien et c'est quelqu'un qui souhaite partager avec nous le destin de ce club qui appartient à notre histoire. Et ils font cela avec son équipe, sa petite équipe, ils font cela avec un dévouement et une volonté que tout soit clarifié, dont nous pouvons tous attester l'authenticité.

La deuxième chose, c'est que, je le rappelle, pour obtenir que l'opération avec les repreneurs américains se fasse, nous avons dû - et je le faisais à mon sentiment défendant, on va dire - nous avons dû accepter une opération immobilière sur les terrains qui entouraient ou qui jouxtaient le Palais des Sports. Et cela me restait sur le cœur. Et donc, au moment de cette reprise, nous avons pu reprendre la maîtrise de ces terrains, ce qui pour moi est précieux, ce qui, j'en suis sûr, pour les habitants et les voisins, est précieux. Et donc, je suis très content de cette opération et très reconnaissant à ceux qui l'ont permise. Si cette opération - je dis cela à Monsieur Cilgi - si cette opération n'avait pas été conduite dans le secret, elle n'avait aucune chance de se réaliser. Et nous montrons ici que nous n'avons abandonné à aucun moment le patrimoine de la ville.

Les actions du club, dont la valeur n'est pas tout à fait celle qui est indiquée ici... Mais en tout cas, nous rentrons dans la valeur nominale, pas autrement que nominale, des actions, et nous avons un accord sur le paiement des actions. Et pour moi, c'est significatif de le montrer aux yeux de tous. Et donc, tout à l'heure, des propos très dérangeants ont été tenus sur le club. Moi, je considère que c'est une opération magnifique que la reprise par des locaux, des investisseurs locaux, enracinés et respectés unanimement, d'un club qui appartient à notre mémoire et à notre histoire, à tous.

Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Monsieur le Maire, je n'aime pas trop refaire les guerres, ou les batailles, et donc je voterai cette délibération sans aucune hésitation pour clôturer une période pour le club qui n'a pas été facile. Elle n'a été facile, d'ailleurs, pour personne, aucun des acteurs de ce dossier. À l'époque, nous avons formulé deux critiques principales : l'une sur, effectivement, le parc bioclimatique qui nécessitait la mise à bail des terrains. Enfin bon, peu importe, et tout cela est abandonné, et tant mieux. Parce qu'effectivement, je pense que cela faisait partie du caractère un peu, on va dire foutraque de ce projet, ou en tout cas peu crédible.

La deuxième, c'était de n'avoir pas pris de garanties. Et malheureusement, bon, c'est ce que nous clôturons ce soir, puisque le prix des actions n'avait jamais été payé et que nous n'avions pas de garanties pour que le prix des actions soit payé par les actionnaires de l'époque. Peut-être d'ailleurs que s'ils l'avaient payé à l'époque, cela aurait permis de sauver...

M. le Maire :

Nous serions bien embêtés aujourd'hui.

M. MARBOT :

Non, cela aurait peut-être permis de soulager aujourd'hui l'actionnaire actuel, parce que je ne suis pas sûr qu'il aurait, de toute façon, acheté très cher les actions qui lui étaient cédées.

M. le Maire :

Non, mais je suis sûr qu'ils auraient commercialisé le terrain. Ce qui était...

M. MARBOT :

Cela, nous ne le saurons jamais, mais ce qui aurait été préjudiciable.

Toujours est-il que je pense qu'effectivement, on est à la fin d'une séquence, et que l'actionnaire actuel présente beaucoup plus de garanties, pas que financières, mais morales et de volonté de s'investir sincèrement dans ce club pour le remonter. En revanche, ce que j'ai toujours cru, c'est que nous ne pouvions pas, ni abandonner le club au triste sort qui lui était promis, ni même nous passer de son existence dans l'élite du basket.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Je mets aux voix le rapport. Qui est d'avis de l'adopter, qui s'abstient, qui vote contre ?

Personne.

Unanimité, je vous remercie.

C'est bien que l'on puisse montrer une unanimité sur ce rapport. Parce que cela a été en effet difficile pour tout le monde.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, Garantie Agence France Locale, et vous ne prendrez pas part au vote, et moi non plus.

11 - GARANTIE AGENCE FRANCE LOCALE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Très bien.

C'est la délibération annuelle, si vous voulez, concernant la garantie que nous devons donner à l'Agence France locale qui, je vous le répète, est un organisme très important pour nous. C'est en quelque sorte la banque des collectivités locales.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport des mandataires. Là, vous vous transformez en mandataire.

12 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES : RAPPORT DES MANDATAIRES DE L'ANNEE 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, de la Société Publique Locale des Pyrénées-Atlantiques. Donc, c'est une société constituée par le département, mais nous sommes de bons amis du département, donc nous avons souscrit 50 actions. C'est la raison pour laquelle ils nous ont fait part de leur situation financière. C'est une société qui vient d'être créée, donc qui a un petit chiffre d'affaires pour l'instant de 275 000 €.

Et ce serait bien, donc, de prendre acte de ce rapport.

M. le Maire :

Merci.

Nous prenons acte.

Le conseil municipal prend acte du rapport des mandataires 2022 de la Société Publique Locale des Pyrénées-Atlantiques.

Prend acte

M. le Maire :

Groupement de commandes pour la fourniture de produits de fleurissement.

13 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS DE FLEURISSEMENT ET DE PRODUCTION HORTICOLE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Entre la ville et l'agglomération, comme d'habitude, groupement de commandes pour faire des économies.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

La même chose pour les fournitures d'armes et de munitions.

14 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA FOURNITURE D'ARMEMENTS, DE MUNITIONS ET D'ACCESSOIRES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

La même chose pour des prestations d'hôtellerie.

15 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR DES PRESTATIONS D'HOTELLERIE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, toujours pour aider l'agglomération.

M. le Maire :

Unanimité

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

La même chose pour la rénovation de batteries de vélos.

16 - GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT POUR LA RENOVATION DE BATTERIES DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Exactement.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Gratuité du stationnement en ouvrage pour les temps forts commerciaux de l'année 2024, Monsieur Chenevière.

17 - GRATUITE DU STATIONNEMENT EN OUVRAGE POUR LES TEMPS FORTS COMMERCIAUX DE L'ANNEE 2024

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIERE

M. CHENEVIERE :

Oui, Monsieur le Maire.

C'est un dispositif, comme chaque année, pour augmenter l'attractivité commerciale qui nous est si chère.

M. le Maire :

Bon, comme chaque année, il y en a qui vont voter « pour » et d'autres qui vont voter « contre ». Très bien.

Qui est d'avis de voter « pour » ? Qui vote « contre » ? Qui s'abstient ?

Alors, je prends acte du fait que le rapport est adopté à l'unanimité.

Très bien.

Ce n'est pas ce que j'attendais, mais c'est très bien comme cela.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Ensuite, convention de partenariat avec le Centre hospitalier des Pyrénées et l'antenne du CNRS sur l'étude sur l'usage des écrans numériques. Vous vous souvenez que nous avons accepté cette étude.

Monsieur Chenevière.

18 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DES PYRENEES DE PAU ET L'ANTENNE DU CNRS DE BORDEAUX "ETUDE SUR L'USAGE DES ECRANS NUMERIQUES"

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIERE

M. CHENEVIERE :

Oui.

Quelques mots rapidement, mais quelques mots quand même.

Tout d'abord, pour associer Françoise Marteel et Jean Lacoste, puisque c'est un travail transverse. Pour vous dire aussi que c'est un sujet évidemment éminemment important. En 2022, c'est 4,6 heures devant les écrans, en moyenne, pour les Français ; c'est 1h sur les réseaux sociaux, en moyenne par jour, sur les écrans ; c'est le double pour les 15-24 ans, c'est 2h par jour. Si on ramène cela - et j'en parle de temps en temps à ma fille qui m'écoute peut-être - cela fait douze ans et demi passés sur les écrans, sur la durée d'une vie. Douze ans et demi passés sur les écrans, je le redis, durant une vie ! Et évidemment, cette addiction aux écrans et notamment aux réseaux sociaux, a des effets. En tout cas, cela a des effets très significatifs sur la santé et même sur la santé mentale, notamment des plus jeunes.

Et donc, est venue cette idée d'une étude sur cette thématique et sur l'usage des écrans par les foyers, qui sera lancée en coordination et en collaboration étroite avec l'antenne du CNRS à Bordeaux et puis le centre hospitalier des Pyrénées. Elle sera lancée entre le 14 et le 25 mai, et on vous invite évidemment à y participer, à faire circuler l'enquête au sein de l'ensemble des foyers que vous connaissez.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Capéran, mise en valeur des façades.

19 - MISE EN VALEUR DES FAÇADES : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Merci, Monsieur le Maire.

C'est un programme classique, le programme qui suit son cours et les réalisations se voient.

Il vous est proposé l'attribution de deux aides financières d'un montant de 23 600 € et l'autre de 7 792,31 €, pour cinq projets.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Subventions pour les opérations de logements locatifs, Monsieur Danan.

20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES OPERATIONS DE LOGEMENTS LOCALITIFS SOCIAUX AGREEES EN 2023

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues.

Il s'agit d'une délibération concernant le développement de l'offre de logements sociaux en accession abordable qui constitue l'une des actions prioritaires de notre programme local de l'habitat.

Je vous demande de bien vouloir attribuer une subvention globale d'un montant de 136 500 € à répartir sur quatre résidences :

- la première au 35 rue Émile Guichenné de Pau Béarn Habitat pour un montant de 35 000 € ;
- la seconde pour une résidence, 36 rue Carnot, résidence « Trévise » de Pau Béarn Habitat pour un montant de 45 500 € ;
- la troisième pour une opération au 20 rue Émile Guichenné de Domofrance pour 52 500 € ;
- et la dernière au 9 rue Serviez de CDC-Habitat pour un montant de 3 500 €.

Le tout pour 39 logements.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Unanimité.

Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Poueyto, convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière.

21 - AVENANT N°5 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES BAILLEURS DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mme POUEYTO :

Donc, c'est un rapport que nous avons annuellement. Vous avez les actions qui sont mentionnées en annexe, et on vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Soutien aux activités sportives, Monsieur Saubatte.

22 - TERRE DE JEUX - CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES ET LA FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL POUR L'ACCUEIL DE L'INCROYABLE TOURNEE ET DE L'EQUIPE DE FRANCE FEMININE

Rapporteur : M. Éric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, une grande joie pour la ville et également pour la communauté d'agglomération, puisqu'après la Fédération française de Basket, après la Fédération française de Volley, nous allons signer une convention de deux ans avec la Fédération française de Handball.

Je remercie à ce titre mon ami Philippe Bana, président de la Fédération de Handball, avec qui nous avons négocié les termes. Cette convention nous permettra d'accueillir dès cette année, donc, l'équipe de France féminine de Handball avant les Jeux Olympiques, et puis également d'avoir l'Incroyable Tournée du 3 au 6 juillet à Pau.

Donc, il vous appartient de donner 10 000 € pour l'organisation de l'Incroyable Tournée, puisque le reste se fera au niveau de la communauté d'agglomération pour les matchs de l'équipe de France, et vous autoriser à signer les conventions tripartites.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Et merci pour cet événement et cette série d'événements.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Attribution de subventions aux associations sportives.

23 - ASSOCIATIONS SPORTIVES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Éric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Oui, les subventions classiques.

Donc, on va diviser en :

- 36 000 € pour les associations conventionnées ;
- 34 760 € pour les associations non conventionnées ;
- 35 160 € pour les manifestations sportives et pour En Forme à Pau Junior.

J'attire votre attention sur les championnats de France de tennis de l'UNSS qui se dérouleront donc à Pau du 13 au 17 mai 2024, mais également - ce n'est pas à l'ordre du jour de la délibération - sur les finales de la Coupe de France féminine M18 de volleyball qui se dérouleront donc du 9 au 12 mai à la MJC des Fleurs. C'est un très bel événement également.

M. le Maire :

Merci, unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Saubatte, les Jeux Paralympiques.

24 - JEUX PARALYMPIQUES 2024 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GIP-DSU

Rapporteur : M. Éric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Tout à fait.

C'est un remboursement du GIP-DSU auquel nous avons avancé 1 440 € dans le cadre du programme « Terre de Jeux » permettant l'achat de places pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Et le GIP-DSU va en faire bénéficier un groupe de dix personnes qui sont impliquées pour le compte de la Cité de l'Emploi, donc, dix personnes issues des quartiers prioritaires et demandeurs d'emploi. C'est une très belle opération.

M. PERES :

Très bien.

Merci, Monsieur Saubatte.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération.

Ne prennent pas part au vote : Mme Josy POUEYTO, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Marie-Laure MESTELAN

Adopté à l'unanimité

M. PERES :

Madame Poueyto, le Tour de France, signature d'une convention tripartite.

**25 - TOUR DE FRANCE 2024 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC
AMAURY SPORT ORGANISATION ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU
BEARN PYRENEES**

Rapporteur : Mme Josy **POUEYTO**

Mme POUEYTO :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je rebondis un peu sur ce que vient de dire Éric, parce qu'effectivement, c'est une très belle opération qui vient de la délibération, et on a fait un jury, on les a reçus. Franchement, cela fait plaisir de voir les jeunes et ce type d'opération.

Là, c'est pour le 75^{ème} passage du Tour de France les 12 et 13 juillet. Alors, il n'y a pas, j'ai envie de dire, de sonnants et rébuchants ce soir. La subvention sera à voter jeudi prochain. Là, il s'agit, comme tous les ans aussi, quand nous le recevons, ce qui est quand même très régulier, d'autoriser le maire, Monsieur le Maire et les équipes, à apporter leur soutien technique et logistique pour les permanences et puis pour les installations des sites.

Et nous verrons donc jeudi prochain, par contre, la subvention.

Donc, merci d'approuver, de leur permettre de monter ces opérations.

M. PERES :

Merci beaucoup, Madame Poueyto, pour porter ce dossier et pour votre engagement pour le Tour de France.

Mme POUEYTO :

Une dictée, quand même avec des gamins, 400 gamins des écoles, qui ont été vendredi dernier au stade du Hameau. Il a fallu le faire en deux temps, et je vous assure que quand vous voyez ces enfants, avec tout ce que l'on peut leur donner, tout ce qu'ils ont l'occasion aussi de vivre, c'est quand même quelque chose, puisqu'ils vont aller faire un bout d'étape. Je vous assure que quand on voit ces yeux-là, ces enfants-là, et bien on est quand même très contents.

Et c'est écoles privées et publiques, je le dis bien, et tout le monde est à la même enseigne avec deux joueurs de la Section paloise. Un vrai bonheur d'avoir fait la dictée.

M. PERES :

Très bien, et je mets aux voix cette délibération.

Pas d'opposition, pas d'abstention, c'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. PERES :

Madame Poueyto, vous avez la délibération suivante, la n°26, contrat de ville de l'agglomération de Pau, qui est une délibération importante.

26 - CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DE PAU "CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mme POUEYTO :

Oui, merci beaucoup.

Alors, c'est effectivement, le Contrat de Ville. Je vous ai proposé une autre année, là, de faire un prolongement parce que l'on n'avait pas encore tous les tenants et aboutissants du fameux plan quartiers 2030 pour arrêter le périmètre. Cette année, ce qui va se faire, c'est le signer. D'ailleurs, il y a 17 communes, 17 collectivités qui seront amenées à signer auprès de l'État, avec l'État le 24 juin prochain, le nouveau périmètre et le plan d'action de ces quartiers.

Le périmètre, il y avait deux quartiers prioritaires qui étaient donc Saragosse et Ousse des Bois, et je salue mon collègue Kenny Bertonazzi, qui est en charge de ces quartiers « politique de la ville ». Je crois que l'on y fait un travail, et il est largement reconnu. Et on a réussi à les allonger, les agrandir. On a proposé qu'il y ait Berlioz qui soit raccroché avec le quartier de l'Ousse des Bois, avec en même temps le Laü, qu'il y ait également Fouchet et Camors qui soient aussi rattachés à Saragosse. Parce que l'on s'est bien rendu compte, et c'est dommage que notre ami Bartoloméo ne soit pas là parce que lui, il est effectivement assez concerné sur cette partie de territoire. Mais il y a des actions qui sont menées, et nous avons donc une population qui pourra bénéficier de ces plans de quartiers pour le contrat de ville, quand même, qui passe en fait à plus de 3 100 habitants qui seront concernés cette fois, pour les actions qui seront jusqu'en 2030.

Moi, ce que je voulais vous proposer parce que c'est un peu tard pour détailler tout le contenu du Contrat de Ville, c'est : s'il y avait des personnes - et je m'adresse notamment à nos amis de l'opposition - s'il y avait des personnes, des collègues qui voulaient avoir une explication, poser des questions, se rendre compte des actions qui sont prévues et de celles qui ont été faites, parce que la ville et l'agglomération investissent énormément sur ces quartiers. Cela ne se sait peut-être pas assez, mais je peux vous dire que ce n'est pas neutre.

Et donc, s'il y en a qui sont intéressés pour que l'on fasse une rencontre, ce sera le service de Dany Hoare. Seront associés, bien sûr, Kenny Bertonazzi et Marie-Laure pour les quartiers. Vous me le dites ou vous appelez, vous me faites passer le message, et on trouvera une date et une façon de pouvoir vous projeter, d'ailleurs, les powerpoints. Cela pourra vous permettre de rentrer complètement dans ces dossiers, et je crois que c'est important, effectivement, pour les années à venir.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

Unanimité, si je ne me trompe pas.

Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Patricia Wolfs, commission d'accessibilité.

27 - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Mme Patricia WOLFS

Mme WOLFS :

Oui, il s'agit en fait d'une simple modification du règlement intérieur de la commission communale pour l'accessibilité, afin de préciser que les membres de la commission auront un interlocuteur unique : c'est la mission handicap, afin qu'ils ne s'adressent pas directement aux services de la collectivité.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Wolfs, subventions aux associations.

C'était unanimité sur le précédent.

28 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - MISSION HANDICAP

Rapporteur : Mme Patricia WOLFS

Mme WOLFS :

5 000 € pour l'APF France Handicap et 2 000 € pour l'association Autisme Pau Béarn Pyrénées.

M. le Maire :

Unanimité.

Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Partenariat avec l'association Culture Relax.

29 - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURE RELAX POUR L'ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP COMPLEXE

Rapporteur : Mme Patricia WOLFS

Mme WOLFS :

Alors, il s'agit simplement d'une modification dans la convention. Mais je tenais, par contre, à faire un tout petit peu plus long pour préciser.

En fait, depuis 2017, la médiathèque organise tous les deux mois une séance de cinéma inclusif qui avant s'appelait « Ciné-ma différence » et qui maintenant, donc, sera séance « Ciné Relax ». Ces séances sont entièrement gratuites et ouvertes à tout public, mais elles ont une particularité, c'est qu'elles sont adaptées aux personnes qui ont un handicap mental - troubles du spectre autistique et troubles psychiques - pour leur permettre l'accès au cinéma comme tous les autres publics. En fait, il s'agit d'avoir un son qui n'est pas trop fort et une lumière qui se baisse petit à petit, en particulier.

Cette association qui nous accompagne, donc, depuis 2017, a étendu ses compétences et va maintenant s'orienter vers plus de culture. Donc, c'est pour cela qu'elle s'appelle « Culture Relax » et pas « Ciné-ma différence ». Et le conservatoire a souhaité ouvrir sa proposition à ce public également.

Donc, il y aura trois spectacles « relax » sur la saison 2023-2024, dont un qui a déjà eu lieu le 6 février. On se tient bien évidemment à la disposition, que ce soit la mission handicap ou moi-même, si des personnes veulent plus de renseignements.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Très sensible opération, puisqu'elle permet à des gens qui affrontent cette situation de handicap et à des gens qui sont sans les mêmes difficultés... Il n'y a pas de ségrégation, il n'y a pas de différenciation, mais on annonce chaque fois à ceux parmi le public qui n'ont pas à affronter ces épreuves, on leur annonce qu'il peut tout à fait se passer qu'au milieu du spectacle, certains des spectateurs ou des spectatrices se lèvent, s'expriment, crient, et je trouve que c'est une très belle opération, Madame Wolfs.

Mme WOLFS :

Et ce qui, d'ailleurs, permet parfois à du public dit valide de s'exprimer un peu plus aussi, parce que quelquefois, dans certains spectacles, les gens sont un peu encadrés, n'osent pas et là, se lâchent peut-être quelquefois un petit peu plus.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

En tout cas, c'est une très généreuse, très belle et concrète opération. Et donc, je vous encourage à adopter ce rapport qui fait l'unanimité, je pense.

Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Jouhandeaux, subvention d'équipement au CCAS.

30 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU CCAS DE PAU

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mme JOUHANDEAUX :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de deux subventions d'équipement.

La première pour le CCAS : c'est le remplacement des menuiseries et la sécurisation des accueils de l'espace Lydie Laborde et donc du siège du CCAS pour 50 000 €.

Et la deuxième, c'est pour la restauration et la sécurisation des résidences autonomie, résidences Beth Ceü et Margalide pour 50 000 € aussi.

Ce qui fait un total de 100 000 €.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Jouhandeaux, mise à disposition à titre gratuit de véhicules et de personnels auprès de la Banque Alimentaire.

31 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE VEHICULES ET DE PERSONNEL AUPRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mme JOUHANDEAUX :

Oui, Monsieur le Maire et mes chers collègues, lors des collectes de la Banque Alimentaire, nous mettons à disposition trois véhicules qui permettent donc à la Banque Alimentaire de réaliser les collectes de dons. Et il convient de sécuriser ce partenariat par une convention en bonne et due forme.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Poueyto, fonds d'initiatives pour les habitants.

32 - FONDS D'INITIATIVES POUR LES HABITANTS

Rapporteur : Mme Josy POUEYTO

Mme POUEYTO :

Oui, délibération traditionnelle aussi.

Trois secteurs, trois associations et trois quartiers, donc, qui vont pouvoir profiter des actions de :

- l'association Groupe Lumière pour la « journée de la femme », là je regarde Marie-Laure ;
- l'Association Grain Solidaire pour un « Atelier bien être » ;
- et le secteur de Pau Nord-Ouest avec Fouchet Jeunesse pour le projet « Le tournoi de Pâques ».

Il faudra tous que l'on y aille, d'ailleurs, les encourager. Parce que c'est vrai que c'est une action et ce n'est pas évident de l'organiser ces week-ends-là, en plus : 600 € pour chacun.

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Marteel, convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales ou entre la Caisse et la ville de Pau.

33 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES-ATLANTIQUES ET LA VILLE DE PAU

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, la Caisse d'allocations familiales souhaite rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires. Donc, il y a une nouvelle convention qui est beaucoup plus adaptée, qui s'appelle la Convention territoriale globale, qui permet une meilleure lisibilité afin de développer des actions menées sur le large champ de thématiques qui relèvent de la branche Famille de la CAF, de la Caisse d'allocations familiales.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

On passe au 34, subventions aux coopératives scolaires et aux associations d'éducation.

Ne prendront pas part au vote :

- sur Pierre et Marie Curie : **Mme Bonnemason-Carrère et M. Vaujany**
- et sur l'école Lapuyade : **vous-même et Nélia Bouchannafa.**

34 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ET AUX ASSOCIATIONS D'EDUCATION

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui.

Donc, il s'agit là encore d'attribution de subventions annuelles pour le soutien aux projets pédagogiques pour cinq écoles qui ont présenté une demande de financement, avec des thèmes, comme vous pouvez le voir dans la délibération, qui sont très variés et en particulier avec un travail de mémoire avec l'école Lapuyade, puisqu'ils vont aller sur les traces d'Anne Frank jusqu'à Amsterdam. Donc là, il y a une subvention qui est à hauteur de 13 200 €.

Et ensuite, des associations qui développent des actions éducatives dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse à hauteur de 74 892 €.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Alain VAUJANY, Mme Françoise MARTEEL, Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN)

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Marteel, toujours, signature d'une convention pour le dispositif « Petits déjeuners ».

35 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LE DISPOSITIF DES PETITS DEJEUNERS

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Monsieur le Maire, chers collègues, cette convention, là aussi, une convention annuelle qui permet de proposer des petits déjeuners aux enfants dans le cadre du périscolaire avant le début de la classe ; ce qui leur permet de pouvoir avoir un premier repas dans la journée, indispensable à leur concentration et qui permet aussi à ces enfants d'avoir un lien privilégié avec les personnels de la ville qui s'impliquent particulièrement pour leur permettre de pouvoir passer un moment apaisé avant de partir en classe.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Marteel, toujours, accueils de loisirs sans hébergement, Les Fraisiers.

36 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES FRAISIERS : TARIFICATION ET REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Tout le monde connaît bien évidemment ce dispositif des Fraisiers. Un accueil de loisirs inclusif qui marche particulièrement bien tous les ans au cours du mois d'août. Et devant le succès de cet accueil de loisirs, d'ailleurs, on a décidé de pouvoir le proposer aux enfants également sur les périodes de vacances plus courtes.

Et donc, vous avez ici à approuver la grille tarifaire du centre de loisirs Les Fraisiers et aussi adopter son règlement intérieur.

Il est particulièrement important, puisqu'il permet une interaction entre tous les enfants de tous âges et avec quelque chose de particulièrement fort au niveau des rencontres qui se font.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, mise à disposition du Zénith.

37 - ZENITH : MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE TIERS

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, délibération classique.

Mise à disposition pour trois soirées au Zénith :

- la première, une comédie musicale portée par le lycée Louis Barthou ;
- la deuxième, l'opération classique « Jazz'in School » et « Jazz'in Collège » ;
- et la troisième pour le « Centre des Jeunes Dirigeants ».

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Lacoste toujours, Cités Éducatives, subventions du GIP-DSU à la ville.

38 - CITES EDUCATIVES : SUBVENTIONS DU GIP-DSU A LA VILLE DE PAU

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Monsieur le Maire, il s'agit de vous autoriser à recevoir une subvention :

- de 40 000 € pour le déploiement du « Projet Académie d'Éloquence » ;
- 30 000 € pour le parcours intensif ;
- et 10 000 € pour le parcours scolaire.

M. le Maire :

Très beau projet d'éloquence et très précieux.

Ne prennent pas part au vote : **Mme Poueyto, Mme Mestelan, M. Bertonazzi et M. Laurand.**

Unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Mme Josy POUEYTO, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Régis LAURAND

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Ville d'art et d'histoire, Monsieur Lacoste.

39 - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE : RENOUVELLEMENT DU LABEL

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, il s'agit là, Monsieur le Maire, d'autoriser la ville à rentrer dans le processus de renouvellement du label.

M. le Maire :

Unanimité.

J'ai déjà eu l'occasion de dire et d'exprimer notre admiration et gratitude à Ville d'Art et d'Histoire pour l'édition d'un livre sur l'urbanisme et l'architecture à Pau depuis le Moyen Âge, et c'est très important.

Il se trouve que je pense tout le temps, chaque fois que l'on vote, Monsieur Capéran, la rénovation des façades : il y a un édit de Gaston Fébus, qui oblige et veut obliger les Palois à peindre en blanc leurs façades.

Oui, Monsieur Danan...

M. DANAN :

Je voudrais simplement rappeler que jeudi soir prochain, à la Maison de l'Habitat, aura lieu une conférence sur le même thème, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité, donc.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Ensuite, Monsieur Lacoste, cours de théâtre du Conservatoire, licence pour l'utilisation de l'annexe « Trinity Church ».

40 - COURS DE THEATRE DU CONSERVATOIRE : DEMANDE DE LICENCE POUR L'UTILISATION DE L'ANNEXE "TRINITY CHURCH"

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Voilà, vous avez tout dit, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la demande de licence pour utiliser l'annexe « Trinity Church » dans le cadre des cours de théâtre qui se sont transportés dans ce magnifique endroit.

M. le Maire :

Et nous nous en félicitons.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Bonnemason-Carrère, détermination des modalités de cession des Certificats d'Économie d'Énergie.

41 - DETERMINATION DES MODALITES DE CESSION DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) GENERES PAR LES OPERATIONS D'EFFICACITE ENERGETIQUE SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

Rapporteur : Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Mme BONNEMASON-CARRERE :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc, ces Certificats d'Économie d'Énergie constituent l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique pour accélérer la transition énergétique via des actions en faveur de l'efficacité énergétique. Ce type de dispositif est donc pour résumer, un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie, électricité, gaz ou autres carburants, à encourager et financer des travaux d'économie d'énergie auprès des particuliers, des syndicats de copropriété ou des collectivités, ou des entreprises.

Ces certificats sont remis par les pouvoirs publics en contrepartie de la réalisation de travaux d'économie d'énergie. L'unité est le Kwh cumac qui représente l'énergie non consommée grâce à l'opération d'efficacité énergétique. Depuis plusieurs années, la ville de Pau dépose des demandes de certification pour les travaux d'économie d'énergie qu'elle entreprend : rénovation d'éclairage public, isolation des bâtiments, rénovation des systèmes de chauffage, achat de véhicules à faible émission.

Depuis 2017, la ville de Pau a perçu 136 975 €, correspondant à la vente de 36 GWhcumac. Et en 2024, elle disposera d'un solde d'environ 30 GWhcumac.

Les cours des contrats d'énergie fluctuent. Donc une veille régulière de l'évolution de ces cours est observée afin de vendre la totalité de ces contrats dans des conditions les plus favorables du marché. Dans le cas où les cours ne permettent pas d'obtenir des offres satisfaisantes, il est possible de conserver les contrats pour une durée maximale de neuf ans.

Dans ce contexte :

- il vous appartient de bien vouloir approuver le principe de cession des Certificats d'Économie d'Énergie acquis et déposés chaque année civile par la Ville de Pau, du moment où l'offre de rachat est considérée satisfaisante dans les conditions de la présente délibération ;
- D'approuver la signature des demandes, des actes liés aux transactions et tout autre document nécessaire à la gestion du dispositif des CEE ;
- approuver le règlement ci-joint ;
- Et fixer à 5 € / MGwhcumac le tarif minimum de cession des CEE générés et récupérés en son propre par la commune ;
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de l'acte de cession et de tous les documents relatifs à cette affaire ;
- enfin, inscrire les recettes correspondantes au BP 2024 et suivantes, Chapitre 13/Fonction 830/Article 1346.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Bonnemason-Carrère, toujours pareil, bilan de la concertation et arrêt des Zones d'Accélération des énergies renouvelables.

42 - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Rapporteur : Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Mme BONNEMASON-CARRERE :

Oui, Monsieur le Maire.

Les Zones d'Accélération pressenties par les communes doivent être identifiées et déclarées auprès des services de l'État pour le 31 mars 2024.

Ces Zones d'Accélération en énergies renouvelables sont constituées de zones géographiques susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, géothermie). La mise en œuvre des projets devra, en tout état de cause, faire l'objet d'une instruction au cas par cas.

Une délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2023 a fixé les modalités de concertation en vue de la définition de ces zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Conformément à cette délibération, une consultation par voie électronique a été organisée du 8 janvier au 4 février 2024, sur le site internet de la ville de Pau, afin de permettre au public de formuler ses observations.

Ainsi, à l'issue de la concertation, quatre zones d'accélération pour implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ont été identifiées.

Il vous appartient donc de valider :

- les Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables pour des zones d'accélération de photovoltaïque et solaire thermique (en toitures et en ombrières), conformément à la carte qui est présentée en annexe 2 ;
- Zones d'Accélération réseau de chaleur, conformément à la carte présentée en annexe 3 ;
- Zones d'Accélération géothermie, conformément à la carte présentée en annexe 4 ;
- et enfin la Zone d'Accélération d'hydroélectricité, conformément à la carte présentée en annexe 5.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Convention de groupement, Monsieur Ayerdi, entre la communauté d'agglomération, la ville de Pau et les autres communes, pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

43 - CONVENTION DE GROUPEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES, LA VILLE DE PAU ET LES AUTRES COMMUNES MEMBRES POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS

Rapporteur : M. Sébastien AYERDI

M. AYERDI :

Alors, un rappel pour préciser qu'à ce jour, et dans l'esprit du pollueur payeur, une taxe est imposée à toutes les entreprises mettant sur le marché des emballages alimentaires afin de traiter leur fin de vie. Donc, pour Pau, il s'agit de la collecte et du traitement des bacs jaunes. Cette taxe est perçue par CITEO, éco-organisme en charge de la filière emballage et papier, et elle est reversée dans son intégralité à la communauté d'agglomération puisque c'est elle qui a la compétence dans ce domaine.

Une nouvelle taxe est imposée à toutes ces entreprises, mais pour traiter la fin de vie des emballages abandonnés sur le domaine public.

La compétence gestion des déchets abandonnés étant restée une compétence de la ville, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la ville et la communauté d'agglomération, l'agglomération récupérant le montant de la taxe auprès de CITEO et la reversant ensuite aux communes de l'agglomération qui signeront cette convention.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Lipsos-Sallenave, mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la ville.

44 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS AUPRES DE LA VILLE DE PAU

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, il nous appartient de vous autoriser à la signer.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Et enfin, transformation de poste.

45 - TRANSFORMATION DE POSTES - TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Voilà, modification du tableau des effectifs - c'est quelque chose d'habituel - et autoriser le recours éventuel à des agents contractuels selon les modalités prévues dans la délibération.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Je vous remercie d'avoir participé à ce conseil où nous avons battu le record de la proportion de temps consacré à la chronique par rapport à l'examen des dossiers. Mais c'était attendu en définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 15.